



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

الإسلام

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

UN SEUL DIEU plusieurs chemins

121

10 au 16 septembre 2026



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le Billet du Recteur

11 SEPTEMBRE,
VINGT-CINQ ANS APRÈS



“LES PROPHÈTES
SONT FRÈRES”



REGARDS JUIFS
SUR L'ISLAM

İDRARİNGİ

121





sommaire

p. 10

Le billet du Recteur

11 SEPTEMBRE, VINGT-CINQ ANS APRÈS

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

Contribution

**NINGT-CINQ ANS APRÈS LE 11 SEPTEMBRE,
LE MONDE SOUS TENSION**

PAR RACHID AZIZI

p. 16

Laïcité

CONNAÎTRE, RESPECTER, VIVRE ENSEMBLE

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 18

Contribution

UN SEUL DIEU, PLUSIEURS CHEMINS

PAR AMINE BENROCHD

p. 21

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2026

Ph © Guillaume Sauloup





p. 26

Parole du Minbar

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI :
LE DEVOIR DU MUSULMAN ENVERS
SA SOCIÉTÉ (9)**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 29

PLUSIEURS VOIES, UN SEUL DIEU

PAR HANANE SAÏDI

p. 31

Le Coran m'a appris

**LA PERFECTION HUMAINE : DEVENIR MEILLEUR
SANS SE CROIRE PARFAIT**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 33

Le Saviez-vous ?

**SEPTEMBRE, UN MOIS CHARGÉ
DE MÉMOIRE, UNE SAGESSE QUI TRAVERSE**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 34

Résonances abrahamiques

REGARDS JUIFS SUR L'ISLAM

PAR RAPHAËL GEORGY

p. 35

Portrait

**ANDRÉ CHOURAQUI : UNE QUÊTE DE SENS
ENTRE LA TORAH, L'ÉVANGILE ET LE CORAN**

PAR AHMED MOUSSA



Ph © Gagliardi Photography

p. 37

Regard fraternel

**AVANT LES CONFLITS, L'HISTOIRE
COMMUNE DES COUSINS JUIFS
ET MUSULMANS**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 41

Sabil al-Iman

SE REPENTIR, RÉPARER, RECOMMENCER

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 43

Invocation

“FAIS DE NOUS DES ARTISANS DE PAIX”

p. 44

Le Hadith de la semaine

**LES PROPHÈTES SONT FRÈRES : UNE MÊME
RELIGION ET DES LÉGISLATIONS DIVERSES**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 46

Mizan El-Qadhaya

**LA LÉGISLATION DES COMMUNAUTÉS
ANTÉRIEURES : UNITÉ DE LA RELIGION
ET DIVERSITÉ DES LÉGISLATIONS**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 48

Penser

**L'ADORATION DE DIEU EST-ELLE UN DEVOIR
RELIGIEUX OU UN DEVOIR MORAL ?**

PAR AHMED MOUSSA

p. 51

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

**HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE JUIFS
ET MUSULMANS DES ORIGINES À NOS JOURS**

ABDELWAHAB MEDDEB ET BENJAMIN STORA (DIR.)

p. 52

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 53

Le citation de la semaine

**“LA RÉCONCILIATION PROFONDE”
D'ANDRÉ CHOURAQUI**

p. 54

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le billet du Recteur

n° 119

**11 septembre,
vingt-cinq ans après**

Il est des dates que l'histoire grave au fer rouge et que l'humanité ne saurait effacer. Le 11 septembre 2001 est de celles-là. En ce vendredi, un quart de siècle s'est écoulé depuis ce matin d'automne où, sous un ciel d'un bleu implacable, le monde a vu s'effondrer des tours de verre et, avec elles, près de trois mille vies fauchées en plein vol.

Avant toute parole, il y a le silence du recueillement.

Ce jour-là, la mort a frappé aveuglément, fauchant des hommes et des femmes originaires de plus de quatre-vingt-dix nations, tissant dans la tragédie une funeste universalité : chrétiens, juifs, musulmans, adeptes d'autres traditions et consciences dénuées de croyance.

Des employés de bureau penchés sur leurs dossiers, des serveurs au travail, des pompiers et des secouristes montés vers l'embrasement sans retour ; des mères et des pères que le soir ne reverrait plus. Parmi ces innocents, et parmi ces héros anonymes accourus pour secourir, il y avait aussi des musulmans, une vérité que l'oubli ou la haine cherche trop souvent à effacer. C'est à toutes ces victimes, et à ceux qui, jour après jour, portent encore le poids de leur absence, que vont d'abord nos pensées et nos prières.

Puis vient l'impératif de la clarté, car les mots ont un sens et l'équivoque est un poison. Ceux qui ont semé la mort ce jour-là prétendaient agir au nom de l'islam ; ils n'ont fait que défigurer la foi qu'ils invoquaient en bouclier. La Grande Mosquée de Paris l'a proclamé dès la première heure ; vingt-cinq ans après, elle le redit avec la même inébranlable fermeté.

Le Coran l'affirme avec une solennité que rien n'égale : « Quiconque tue une personne... c'est comme s'il avait tué l'humanité entière ; et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité entière » (Al-Mâ'ida 5:32). Il n'y a pas, il n'y aura jamais de terrorisme au service du divin : il n'y a que des crimes abominables contre Dieu et contre les hommes.

Pour les musulmans d'Occident, ce quart de siècle a pris la forme d'une double épreuve.

Nous avons porté le deuil aux côtés de tous les endeuillés, et il a fallu, bien trop souvent, le porter sous le regard pesant du soupçon et de la suspicion. Combien de fidèles intègres, d'étudiants studieux, de mères de famille marchant la tête haute, ont dû se justifier de crimes qu'ils abhorraient au plus

profond de leur âme ? Cette traversée des tempêtes, nous l'avons accomplie dans la dignité : en refusant les amalgames destructeurs, mais sans jamais céder à l'amertume ni nourrir le ressentiment.

Le Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, nous avait légué cette boussole : « Le musulman est celui dont les gens sont à l'abri de sa langue et de sa main. » Vivre ainsi, dans la simplicité et la probité, fut la réponse quotidienne et silencieuse de millions de croyants ordinaires face au fracas du monde.

Car il existait deux manières de répondre aux ténèbres. Ceux qui ont frappé rêvaient de dresser les civilisations les unes contre les autres dans un choc d'exclusions ; nous avons choisi la patience têtue de bâtir des ponts.

« Repousse le mal par ce qui est meilleur : celui qui te traitait en ennemi deviendra un ami chaleureux » (Fussilat 41:34).

En vingt-cinq ans, que de chemins défrichés et ouverts : l'exigence de l'éducation pour notre jeunesse, la prévention inlassable contre les sirènes de la radicalisation, le dialogue fraternel et continu avec les Églises, les synagogues et tous les hommes et femmes de bonne volonté.

Une génération entière est née après 2001. Elle n'a pas connu l'effroi de ce matin de septembre, mais elle en a hérité le monde, fragile et inquiet. À cette

jeunesse, nous avons le devoir de transmettre deux biens indissociables : la mémoire, pour que nul n'ignore jamais où mène la haine ; et l'espérance agissante, pour que nul ne s'y trompe : la vie est sacrée, le savoir est une lumière, et l'autre est toujours un frère en humanité.

Vingt-cinq ans après, notre conviction demeure intacte :

les bâtisseurs, dans leur obstination discrète, auront toujours le dernier mot sur les destructeurs. ■

”

**Pour les musulmans
d'Occident, ce quart
de siècle a pris la forme
d'une double épreuve**

À Paris, le 15 septembre 2026

PAR CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



Vingt-cinq ans après le **11 septembre**, le **monde sous tension**

Le 11 septembre 2001 avait montré avec quelle brutalité un événement pouvait bouleverser un monde qui se croyait relativement à l'abri. Vingt-cinq ans plus tard, le terrorisme demeure une menace, mais la guerre entre États a retrouvé une place que beaucoup pensaient appartenir au siècle précédent. Nous continuons pourtant à vivre en paix. C'est dans cet écart, entre la réalité de nos vies et ce qui se prépare ou se combat autour de nous, que se trouve peut-être l'une des grandes questions de notre époque.

PAR RACHID AZIZI



Les images restent intactes. Deux avions frappent les tours du World Trade Center, puis les immeubles s'effondrent sous les yeux d'un monde qui regarde presque en direct. Le 11 septembre 2001, les États-Unis découvrent qu'un adversaire disposant de moyens très inférieurs aux leurs peut atteindre le cœur de leur territoire. Quelques heures suffisent pour faire entrer une menace jusqu'alors mal perçue dans la conscience de millions de personnes. La suite appartient à l'histoire récente. Les États renforcent leurs dispositifs de sécurité et leurs services de renseignement. Les États-Unis interviennent en Afghanistan pour atteindre Al-Qaida et le régime taliban qui lui offre alors un sanctuaire. Deux ans plus tard, l'Irak est envahi dans le climat stratégique créé par les attentats, alors même que le régime de Saddam Hussein n'a pas participé au 11 septembre. Des décisions prises dans l'urgence d'une époque continuent ainsi à produire des effets bien après que les circonstances qui les

avaient fait naître ont changé. C'est sans doute la première leçon que ces vingt-cinq années permettent de dégager. La violence dure davantage que l'instant où elle frappe. Elle provoque des réponses dont les conséquences suivent ensuite leur propre chemin. Ceux qui déclenchent un attentat ou une guerre peuvent décider du premier geste ; la suite leur appartient beaucoup moins.



**La violence dure davantage
que l'instant où elle frappe**

En 2026, la menace terroriste reste présente, mais elle partage désormais notre inquiétude avec une réalité plus ancienne : celle d'un affrontement direct entre États. La guerre en Ukraine a replacé sur le sol européen des combats d'une intensité que plusieurs générations

n'avaient jamais connue. Au Moyen-Orient, les confrontations de ces dernières années ont montré combien un conflit pouvait rapidement dépasser le territoire où il avait commencé. D'autres guerres se poursuivent plus loin de nos regards et rappellent que l'usage de la force occupe aujourd'hui une place importante dans les relations internationales.

Les données disponibles confirment ce mouvement. En 2025, les chercheurs de l'université d'Uppsala ont recensé soixante-cinq conflits armés impliquant au moins un État, soit le nombre le plus élevé depuis le début de leurs statistiques en 1946. Huit affrontements opposaient directement des États, là encore un niveau inédit sur cette période.

Au même moment, les dépenses militaires mondiales approchaient 2 900 milliards de dollars et atteignaient leur plus haut niveau jamais mesuré par le SIPRI, le Stockholm International Peace Research Institute, institut international indépendant

installé à Stockholm et spécialisé dans l'étude des conflits, des armements, du contrôle des armes et du désarmement. Depuis onze années consécutives, les dépenses militaires mondiales progressent.

Car dans une grande partie de l'Europe, la vie quotidienne donne une tout autre impression. On travaille, les enfants vont à l'école et les familles préparent leurs vacances. Les cafés sont ouverts, les stades accueillent leurs supporters. La plupart d'entre nous traversent leurs journées sans entendre une sirène d'alerte ni se demander où trouver un abri.

Cette paix est bien réelle, mais elle apparaît désormais plus relative, tant sa stabilité semble moins acquise qu'il y a encore quelques années. Le vocabulaire politique en témoigne. Le réarmement est revenu dans les débats publics. Plusieurs pays européens augmentent leur effort de défense et reconstituent des capacités qu'ils avaient réduites après la guerre froide. Ils le font parce que la possibilité d'un conflit majeur a cessé d'appartenir uniquement aux exercices de prospective des états-majors.

Une difficulté apparaît alors. Un État peut renforcer son armée pour se protéger et provoquer chez son voisin le sentiment inverse. Celui-ci augmente à son tour ses moyens parce qu'il redoute désormais les intentions du premier. Chacun pense assurer sa sécurité tandis que la confiance entre eux diminue. L'histoire a souvent montré combien ce mouvement pouvait devenir dangereux lorsque les intentions réelles finissaient par compter moins que la crainte de ce que l'autre pourrait faire.

Le terrorisme avait installé une peur différente après 2001. L'adversaire se cachait parmi la population et pouvait frapper un lieu ordinaire. Les sociétés ont appris à vivre avec cette menace. Les contrôles dans les aéroports sont entrés dans les habitudes et le renseignement s'est adapté à des réseaux capables d'agir loin de leur base.

La crainte qui progresse aujourd'hui possède un autre visage. Elle concerne la possibilité d'une guerre plus large et le risque qu'un affrontement local entraîne progressivement ceux

qui soutiennent les protagonistes. Les alliances qui protègent les pays en temps de paix créent aussi des engagements lorsque l'un de leurs membres est attaqué. Plus les tensions s'accumulent, plus la maîtrise de l'escalade devient essentielle.



La crainte qui progresse aujourd'hui possède un autre visage. Elle concerne la possibilité d'une guerre plus large

L'arme nucléaire rend cette question particulièrement grave. Au début de 2026, neuf États possédaient ensemble plus de douze mille armes nucléaires selon le SIPRI, et tous poursuivaient des programmes destinés à renforcer ou à moderniser leurs arsenaux. Durant les décennies qui ont suivi la guerre froide, beaucoup d'Européens avaient fini par regarder la menace nucléaire comme le souvenir d'un autre temps. Elle revient désormais dans les discours stratégiques.

Le danger réside aussi dans l'habitude que nous pouvons prendre de ces mots. À force d'entendre parler de frappes ou de portée de missiles, la guerre finit parfois par ressembler à une abstraction. Une carte apparaît sur un écran avec des flèches et des zones colorées. Pourtant, sous chacune de ces zones vivent des hommes et des femmes dont le quotidien peut basculer en quelques minutes.

Le 11 septembre devrait précisément nous préserver de cette abstraction. Derrière les images devenues historiques se trouvaient des personnes arrivées le matin à leur bureau et des voyageurs qui avaient simplement pris un avion. La violence surgit toujours dans la vie de gens qui, quelques instants auparavant, vivaient une journée ordinaire.

Ce qui s'est passé après les attentats mérite également d'être regardé avec le recul que permet un quart de siècle. Les États-Unis et leurs alliés avaient des raisons de poursuivre les responsables et de chercher à empêcher

d'autres attaques. Les guerres qui ont suivi ont aussi montré que la force militaire, même lorsqu'elle atteint son objectif immédiat, ouvre parfois une histoire beaucoup plus longue. L'Afghanistan en fournit une illustration saisissante puisque les talibans ont repris Kaboul en 2021, près de vingt ans après avoir été chassés du pouvoir.

Il serait pourtant trop simple d'en tirer un réquisitoire contre l'Occident. La Russie a choisi la guerre contre l'Ukraine. D'autres États recourent également à la force lorsqu'ils considèrent que leurs intérêts ou leur sécurité l'exigent. Les puissances regardent souvent leurs propres décisions comme des réponses à une menace et celles de leurs adversaires comme la preuve d'une intention hostile. C'est précisément lorsque chacun finit par se penser uniquement comme celui qui se défend que le risque d'engrenage grandit.

La question qui se pose à nous dépasse donc largement le souvenir du 11 septembre. Elle concerne la manière dont un monde armé peut continuer à vivre en paix alors que la confiance s'amenuise entre plusieurs de ses grandes puissances.

Préserver la paix demande d'abord de regarder les menaces telles qu'elles sont. La faiblesse face à une puissance prête à employer la force peut l'encourager à aller plus loin. Une défense crédible demeure donc nécessaire. Elle gagne cependant à conserver un autre instrument à ses côtés : la possibilité de parler à celui dont on redoute précisément les intentions.

La diplomatie prend toute sa valeur lorsque la confiance a disparu. Parler à un adversaire revient rarement à lui donner raison. Il s'agit parfois simplement de comprendre jusqu'où il est prêt à aller et de lui faire connaître les limites que l'on entend préserver. Pendant la guerre froide, jusque dans les périodes les plus tendues, les États-Unis et l'Union soviétique avaient compris l'utilité de maintenir des voies de communication parce qu'une erreur d'interprétation pouvait suffire à provoquer une catastrophe.

Notre époque retrouve cette nécessité au moment même où certains cadres



internationaux de maîtrise des armements s'affaiblissent. Le développement de nouvelles armes augmente encore l'importance de ces échanges. Un incident militaire peut se produire rapidement ; la décision qui suit appartient toujours à des femmes et à des hommes qui doivent comprendre ce qu'ils ont réellement devant eux avant de répondre.

”

**Nous savons désormais
ce que produit une violence
lorsqu'elle appelle une
autre violence**

Vingt-cinq ans après le 11 septembre, le principal enseignement tient peut-être à cette responsabilité. Les atten-

tats avaient montré qu'un événement pouvait changer en quelques heures le regard d'une société sur le monde. Les années suivantes ont montré combien les décisions prises sous l'effet de cette rupture pouvaient engager plusieurs générations.

Nous savons désormais ce que produit une violence lorsqu'elle appelle une autre violence et que chacune trouve dans la précédente sa justification. Cette connaissance devrait peser dans la manière d'aborder les crises présentes.

Le monde n'est pas engagé dans une guerre mondiale. Il possède encore les moyens d'empêcher qu'elle adienne. La force de dissuasion et les alliances peuvent y contribuer, à condition que subsiste entre les adversaires un espace où la parole reste possible.

C'est peut-être ce qu'il nous reste à préserver avec le plus de soin. La paix

que nous vivons aujourd'hui mérite mieux qu'une confiance distraite dans sa durée. Elle demande de comprendre ce qui pourrait la rompre et de mesurer le poids des décisions prises lorsque la peur s'installe.

Le 11 septembre 2001 nous avait appris qu'une journée pouvait faire basculer une époque. Un quart de siècle plus tard, son souvenir peut encore nous être utile si nous en retenons que le véritable défi commence après le choc, lorsque vient le moment de choisir la réponse. Dans un monde où les armes se perfectionnent et où plusieurs foyers de guerre peuvent se rejoindre, cette responsabilité est immense. Tout l'enjeu consiste désormais à empêcher que la peur d'une guerre mondialisée ne contribue elle-même à la rendre possible. ■



| Laïcité n°77

Connaître, respecter, vivre ensemble

La laïcité n'est ni un mur dressé contre les croyants, ni une nouvelle croyance imposée à tous. Elle constitue un cadre commun permettant à chacun de croire, de ne pas croire et de vivre ensemble dans la liberté et l'égalité. En France, elle repose notamment sur trois principes : la liberté de conscience, la neutralité de l'État et l'égalité des citoyens. Pourtant, elle reste souvent mal comprise. La laïcité ne signifie pas que la religion doit disparaître de la société, ni que tout citoyen doit être dépourvu de convictions religieuses. Elle impose d'abord la neutralité à l'État et aux services publics, afin que chacun puisse bénéficier des mêmes droits.

PAR CHEIKH KHALED LARBI

QUE DIT LE DROIT FRANÇAIS ?

L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 affirme que la France est une République « laïque » et qu'elle « respecte toutes les croyances ». La République ne choisit donc pas entre le musulman, le chrétien, le juif, l'athée ou l'agnostique : elle garantit à chacun un même cadre juridique.

La loi du 9 décembre 1905 constitue également une référence fondamentale. Son article 1er affirme : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes » dans les limites nécessaires à l'ordre public.

Le principe est essentiel : la liberté de conscience est au cœur de la laïcité. Croire, ne pas croire, changer de conviction ou pratiquer sa religion relèvent de cette liberté. La laïcité n'exclut donc pas la religion de la société ; elle organise la coexistence de convictions différentes.

CROIRE OU NE PAS CROIRE : UNE LIBERTÉ

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 protège elle aussi les opinions, y compris religieuses. La laïcité protège ainsi le croyant comme le non-croyant : celui qui dit « je crois », celui qui dit « je ne crois pas », et celui qui change de conviction.

Cette liberté fonctionne dans les deux sens : personne ne doit être contraint de croire, mais personne ne doit non plus être discriminé simplement parce qu'il croit.

LE MUSULMAN ET LA LAÏCITÉ

Le musulman vivant en France peut comprendre le cadre laïque à travers des valeurs également présentes dans sa tradition religieuse : justice, liberté de conscience, respect des engagements et coexistence pacifique.

Allah dit : *لَا إِكْرَاهَ فِي الدِّينِ قَدْ تَبَيَّنَ الرُّشْدُ مِنَ الْغَيِّ*
« Nulle contrainte en religion ! La bonne direction s'est clairement distinguée de l'égarement. » (Coran, 2:256).

Le verset n'affirme pas que toutes les croyances sont identiques ; il rappelle que la foi ne se construit pas par la contrainte.

Allah dit également : *لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ*
« À vous votre religion, et à moi ma religion. » (Coran, 109:6).

Et Il nous enseigne la justice envers ceux qui ne partagent pas notre foi : *أَنْ تَبْرُوهُمْ وَتُقْسِطُوا إِلَيْهِمْ*

« Être bons et équitables envers eux. » (Coran, 60:8).

La différence de religion ne peut donc jamais être un prétexte à l'injustice ou au mépris.

RESPECTER N'EST PAS ADOPTER

Une distinction est particulièrement importante pour les jeunes musulmans : respecter une personne ne signifie pas adopter sa religion.

Comprendre une tradition religieuse ne signifie pas y adhérer. Respecter son voisin chrétien, juif ou sans religion ne signifie pas renoncer à sa propre foi.

Le musulman peut donc dire : « je respecte ta liberté de croire, mais ma foi demeure la mienne. »

La fraternité citoyenne n'exige pas l'effacement des différences ; elle exige que ces différences ne deviennent jamais une justification de la haine ou de l'injustice.

L'ÉTAT EST NEUTRE, LE CITOYEN NE L'EST PAS NÉCESSAIREMENT

C'est l'une des distinctions les plus importantes à connaître.

Un agent public représentant l'État est soumis à une obligation de neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

En revanche, le citoyen ou l'utilisateur d'un service public conserve en principe sa liberté de conscience et de religion, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

L'État doit être neutre, le citoyen est libre.

Ainsi, une enseignante d'un lycée public, parce qu'elle exerce une mission de service public, est soumise à la neutralité. Une élève, usagère du service public, relève d'un régime différent. Même lieu, mais pas le même statut juridique.

L'ÉCOLE : UN CADRE PARTICULIER

L'école publique connaît cependant des règles spécifiques. La loi du 15 mars 2004 interdit, dans les écoles, collèges et lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.

Cette règle concerne les élèves de ces établissements. Elle ne signifie pas que toute personne présente dans l'espace public serait soumise à une obligation générale de neutralité.

De même, affirmer que « la laïcité interdit le voile dans l'espace public » est juridiquement trop général. La loi du 11 octobre 2010 concerne la dissimulation du visage dans l'espace public ; elle ne constitue pas une interdiction générale de tout signe religieux.

LA LAÏCITÉ : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

La laïcité protège également contre toute pression religieuse.

Le Coran rappelle : *أَفَأَنْتَ تُكْرِهُ النَّاسَ حَتَّى يَكُونُوا مُؤْمِنِينَ*

« Est-ce donc à toi de contraindre les gens pour qu'ils deviennent croyants ? » (Coran, 10:99).

La foi se transmet par la sagesse, l'éducation et l'exemplarité, non par la contrainte.

Mais la laïcité doit également être appliquée avec égalité et sans discrimination.

Allah dit : *وَاعْبُدُوا هُوَ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَى*

« Soyez justes: cela est plus proche de la piété. » (Coran, 5:8)

Pour le musulman, la justice ne dépend donc pas de l'identité de celui qui se trouve en face de lui.

Si je dois retenir quelques choses je dirais :

La laïcité ne demande pas au musulman d'abandonner sa foi. Elle lui demande de respecter le cadre juridique commun, comme elle garantit à chacun la liberté de conscience.

Pour le musulman vivant en France, cela implique une responsabilité : connaître la loi, la respecter, défendre ses droits par les voies du droit et ne jamais répondre à une injustice par une autre injustice.

La laïcité ne demande pas l'effacement des différences, mais l'égalité devant la règle commune.

Allah dit : *وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا*

« Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez. » (Coran, 49:13).

Connaître sans confondre, respecter sans renoncer, croire sans imposer, vivre ensemble sans s'effacer : c'est peut-être là que commence la véritable fraternité. ■

Un seul **Dieu**, plusieurs **chemins**

À La Mecque, des millions de pèlerins convergent chaque année vers un point unique en venant de tous les horizons du globe. Cette image, aussi simple qu'elle paraisse, dit quelque chose d'essentiel sur la foi musulmane : l'unité de la destination n'a jamais exigé l'uniformité du parcours. Entre écoles juridiques, voies spirituelles et itinéraires personnels, l'islam a toujours cultivé la pluralité des routes vers un même but.

PAR AMINE BENROCHD

UNE SEULE KA'BA, MILLE ITINÉRAIRES

Il suffit d'observer une image aérienne de La Mecque pendant le hajj pour comprendre visuellement ce que la théologie met parfois des heures à formuler. Des flots humains arrivent de Jakarta, de Dakar, de Sarajevo ou de Bobigny, empruntent des routes aériennes, maritimes ou terrestres totalement différentes, parlent des dizaines de langues, portent des vêtements traditionnels sans rapport les uns avec les autres — et pourtant, au moment du *tawaf*, tous tournent autour du même point. Personne n'exige que le pèlerin sénégalais et le pèlerin indonésien soient arrivés par le même chemin. Ce qui compte, c'est qu'ils arrivent.

Cette scène n'est pas une simple curiosité géographique : elle est une clé de lecture pour comprendre bien d'autres aspects de la tradition islamique, notamment la manière dont les savants ont, très tôt, organisé la diversité des interprétations sans jamais la confondre avec la division.

LES ÉCOLES, OU L'ART DE NE PAS SE PERDRE EN CHEMIN

On présente souvent les quatre gran-

des écoles juridiques sunnites — hanafite, malikite, chaféite, hanbalite — comme quatre systèmes concurrents. C'est mal poser le problème. Ces écoles sont nées de la rencontre entre un même corpus de sources (le Coran, la Sunna) et des contextes différents : l'Irak cosmopolite d'Abu Hanifa n'est pas la Médine conservatrice de Malik ibn Anas. Chaque juriste a taillé, dans la même matière première, un chemin adapté au terrain qu'il connaissait. Le résultat n'est pas un désaccord sur la destination — la soumission à Dieu et la justice entre les hommes — mais une variété de méthodes pour y parvenir dans des sociétés qui n'avaient ni les mêmes coutumes, ni les mêmes climats, ni les mêmes structures sociales.

Cette logique trouve un écho frappant dans un verset de la sourate al-Ankabut, où Dieu s'adresse à ceux qui font des efforts sincères sur Sa voie : « Et ceux qui luttent pour Nous, Nous les guiderons certainement sur Nos voies. Et Allah est en vérité avec les bienfaisants » (29:69).

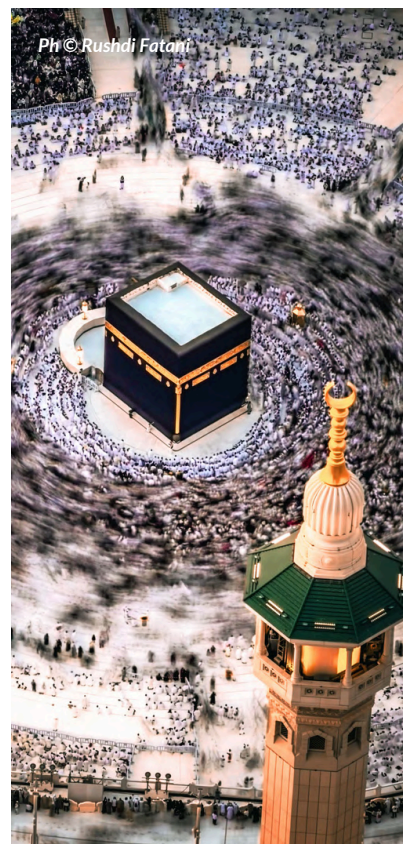
Le pluriel n'est pas un hasard de traduction : le texte arabe emploie bien **subulanâ**, « Nos chemins »,

au pluriel, alors même que la fin visée — la rencontre avec Dieu, la bienfaisance — reste singulière. La promesse divine ne s'adresse pas à celui qui a choisi la bonne route parmi d'autres jugées mauvaises, mais à quiconque s'engage sincèrement, quel que soit son point de départ.

LA VOIE INTÉRIEURE, OU POURQUOI LE SOUFISME S'APPELLE « TARIQA »

Le mot le plus employé pour désigner une confrérie spirituelle en islam est, précisément, *tariqa* : la voie, le chemin. Ce choix lexical n'est pas anodin. Les maîtres soufis n'ont jamais prétendu inventer une nouvelle religion à côté de l'islam des juristes ; ils ont cherché à baliser un itinéraire intérieur menant au même point que la loi religieuse extérieure — la proximité avec Dieu — mais en insistant sur la purification du cœur plutôt que sur la seule conformité des actes. Qu'on suive la voie qadirite, chadhilite ou tijanite, la structure reste la même : un guide, des étapes, une progression. Ce ne sont pas des destinations concurrentes mais des pédagogies différentes pour un même apprentissage de l'humilité.

On retrouve d'ailleurs ce vocabulaire



du chemin dans l'un des hadiths les plus cités sur la quête du savoir. Le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque emprunte un chemin (*tariqan*) à la recherche d'une science, Allah lui facilite par cela un chemin vers le Paradis » (rapporté par Muslim).

Le hadith ne précise ni la discipline étudiée, ni la méthode suivie, ni le maître consulté. Il pose seulement une équivalence : tout chemin sincère de connaissance ouvre sur un chemin de salut. Qu'on étudie le droit, la théologie, les sciences naturelles ou la grammaire arabe, la sincérité de la recherche compte davantage que l'itinéraire disciplinaire emprunté.

CE QUE LA DIVERSITÉ PROTÈGE

Il serait facile de transformer cette idée en relativisme confortable, comme si toutes les routes se valaient indistinctement. Ce n'est pas ce que suggèrent le verset et le hadith cités plus haut : l'un et l'autre supposent un effort réel, une direction assumée, une intention droite.

La pluralité des chemins n'abolit pas l'exigence du chemin — elle la rend seulement praticable pour des êtres humains qui n'ont ni le même tempérament, ni la même histoire, ni le même point de départ dans la vie.

C'est peut-être là la leçon la plus discrète, et la plus utile, de cette con-

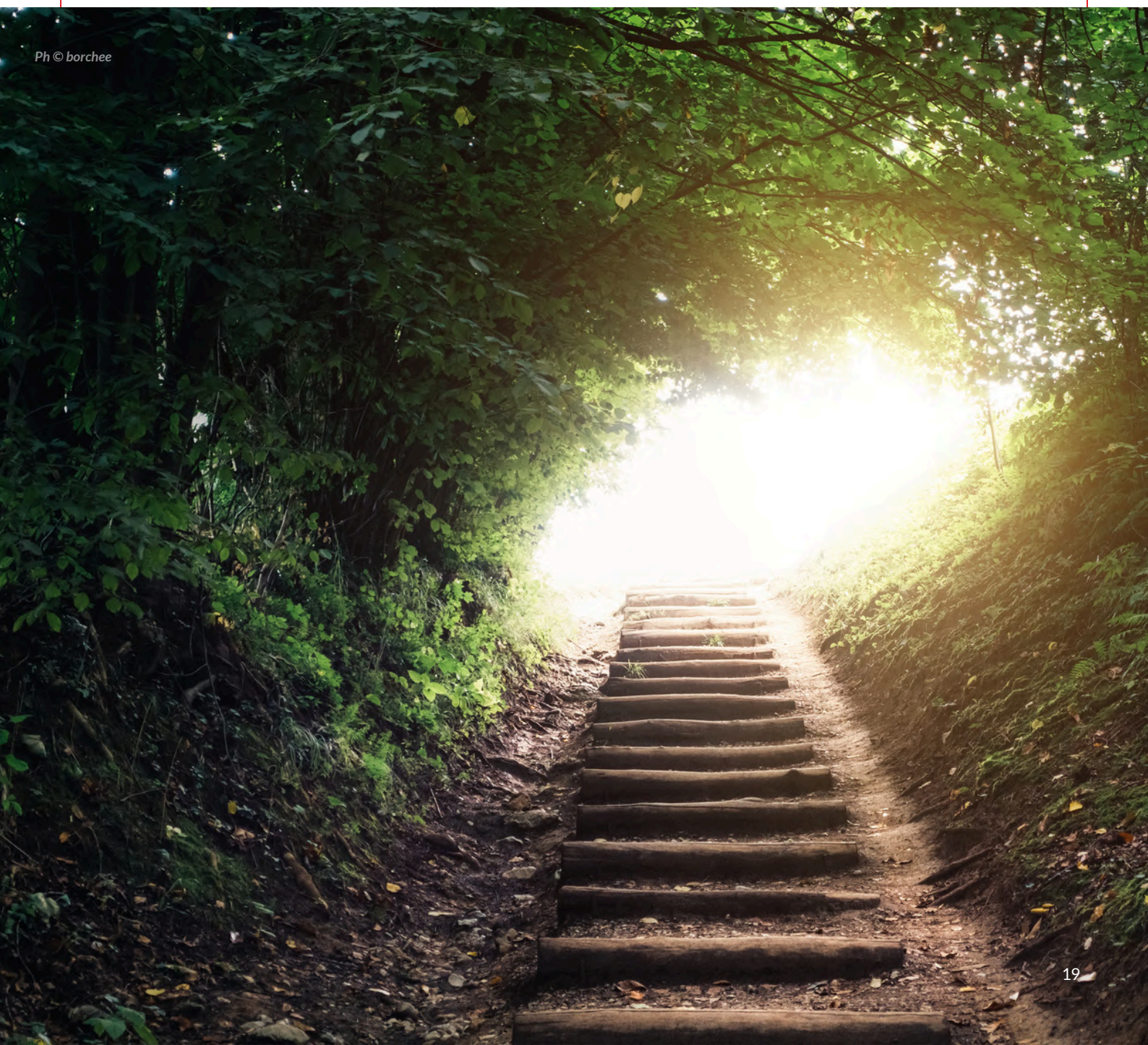
figuration : elle protège chacun du découragement qui naît lorsqu'on croit qu'il n'existe qu'une seule manière d'être pieux, savant ou proche de Dieu.

Le rigoriste et le contemplatif, le juriste et le mystique, l'étudiant en sciences religieuses et celui qui découvre le Coran sur le tard, empruntent des routes différentes vers une même Ka'ba intérieure.

Ce qui les relie n'est pas la ressemblance de leurs pas, mais la direction de leur marche.



Ph © borchee





Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2026

11
sept.

LE RECTEUR AU RENCONTRES EUROPÉENNES DES BERNARDINS

Ce vendredi, le recteur Chems-eddine Hafiz assistait à l'ouverture des premières rencontres européennes du Collège des Bernardins – un haut lieu de formation, de recherche et de dialogue dans notre 5e arrondissement – par un débat entre François Hollande, le cardinal Reinhard Marx, l'ancien président italien Mario Monti et l'ancienne députée Sylvie Goulard.

12
sept.

TRIBUNE - "LES MUSULMANS DE FRANCE NE SONT PAS LES HÔTES DE LA RÉPUBLIQUE. ILS EN SONT LES CITOYENS"

Dans une tribune au journal Le Monde, le recteur de la Grande Mosquée de Paris Chems-eddine Hafiz s'exprime en profondeur sur l'interdiction du voile dans l'espace public proposé par le RN : liberté de conscience, juste conception de la laïcité, liberté des femmes, égalité des citoyens... autant de principes républicains qu'une telle interdiction viendrait mettre à l'épreuve.

14
sept.

LE JURY DE NOTRE CONCOURS INTERNATIONAL DE CALLIGRAPHIE ARABE RÉUNI À LA MOSQUÉE DE PARIS

Le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir d'accueillir chaleureusement les membres du jury de la 1ère édition de notre concours international de calligraphie arabe : Amor Jomni, Munib Obradovic, Abdelkader Boumala, Hamda Yakoub et Rany Rouabah.

Un travail précis et patient les attend pour sélectionner les lauréats des différents styles calligraphiques, qui seront annoncés lors d'une soirée spéciale ce samedi 19 septembre 2026, à laquelle vous pouvez vous inscrire.



Chems-eddine Hafiz

Les musulmans de France ne sont pas les hôtes de la République. Ils en sont les citoyens

En réaction à la proposition du RN d'interdire le voile dans l'espace public, le recteur de la Grande Mosquée de Paris rappelle que punir une femme à qui on aurait imposé le port d'un foulard ne la libère en rien

Il y a, au cœur de la Grande Mosquée de Paris, un patio où l'eau coule depuis cent ans. Elle coulait déjà lorsque les artisans y posaient les zelliges, en 1926. Elle coulait durant les années sombres de l'Occupation, lorsque des résistants, des familles et des enfants juifs trouvèrent refuge entre ces murs. Elle coule encore en septembre 2026, souverainement indifférente aux fièvres des campagnes électorales. J'ai pris l'habitude de m'asseoir près d'elle avant d'écrire. On y apprend la patience des choses qui durent et la constance de ce qui est juste.

Cette maison n'est pas née d'une revendication. Elle est née d'une dette de reconnaissance. Lorsque la Chambre des députés vota, en 1920, les crédits permettant la création de l'Institut musulman de Paris, la France entendait marquer sa reconnaissance envers les soldats musulmans qui avaient combattu et étaient morts sous son drapeau. La République savait alors reconnaître l'is-

silence. Une institution qui a traversé un siècle doit aussi savoir dire quand une proposition ne touche plus seulement à l'opportunité politique, mais aux principes mêmes sur lesquels repose notre vie commune.

La laïcité française n'a jamais été conçue comme une entreprise d'effacement des consciences. Elle fut conçue pour les libérer. En 1905, au terme de débats souvent âpres sur la séparation des Églises et de l'État, Aristide Briand (rapporteur de la loi du 9 décembre 1905 et futur président du Conseil) député rappelait que « les droits de leur conscience exigent de la loi une consécration conforme à l'équité ». Il parlait des catholiques. Mais un principe républicain qui changerait selon la religion de celui auquel il s'applique cesserait, par définition, d'être universel.

Neutralité et liberté

La loi du 9 décembre 1905 dit d'ailleurs les choses avec une remarquable simpli-

personne ne semble sérieusement le bilan, proche nos concitoyens la République? Avons les assignations identitaires, le communisme, le munitarisme? Ou av de désigner toujours les mêmes citoyens, et qu'on ne prétendons com quer le sentiment de nous prétendons com Il arrive qu'une poli vouloir corriger une produire les catégories voulait dissoudre. C'es bilan que nous refuson der. Une société ne se ment par les excès de plient; elle peut aussi qu'elle ne cesse de ra qu'ils demeurent, d' d'une autre, un problè La liberté religieuse, sans limites. Aucune li qu'elle rencontre l'or droits d'autrui. Mais to portée à une liberté fo répondre à une néces portionnée et respectu protège de plus essen le scrupule de quelq raison d'être de l'État d On nous dit qu'un mettrait de surmena veux ici parler en juris versel fonde la démococratie ne se réduit à la majorité. Elle se rec qu'elle refuse de livrer, rit, lorsqu'il s'agit de la dignité et des libertés L'article 11 de notre Co les matières suscepti ses au référendum; so restreindre directemen damentale soulève de tions majeures. Une lib protégée que lorsqu'e sentiment de la major plus tout à fait une lib Trente-cinq années d puis à Paris, m'ont ap tion de droit ne dis qu'une majorité souh raisse. Le juge est la p mite. Mais j'ai appris loi peut être censuré annulée, un décret rap installé dans les rega flexes, dans les suspi vent bien plus longtem C'est pourquoi je ve rieux l'argument av l'émancipation des fem nes femmes subisse pour se couvrir. Oul, filles sont surveillé trainées. Cela existe battu sans complaisa contrainte de porter gieux subit une viol berté. Cette violence l'caise et trahit égale même de la foi musul sans détour: «Nulle e gion.» On peut impo un geste, une présen imposer la foi.

Là où une femme choisir, la Grande Mos être, sans ambiguïté,





Ph © Guillaume Sauloup



14
sept.

LE RECTEUR REÇOIT LES MEMBRES DE L'ADDRA POUR ORGANISER UNE SENSIBILISATION CONTRE LE CANCER DU SEIN

Le recteur Chems-eddine Hafiz a reçu les bénévoles du secteur santé de l'ADDRA pour une réunion de préparation de la campagne "Octobre Rose", une grande mobilisation que nous organiserons les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026.

Au programme : informer, sensibiliser, dépister et conseiller les participantes pour lutter contre le cancer du sein.

Les inscriptions seront bientôt ouvertes.



**14
sept.**

LE RECTEUR AU RAVIVEMENT DE LA FLAMME DU SOLDAT INCONNU

Ce lundi soir à l'Arc de Triomphe, le recteur Chems-eddine Hafiz a participé au ravivage de la Flamme, aux côtés de l'aumônerie militaire du culte musulman.

Sous cette voûte repose un soldat dont nul ne connaît le nom, l'origine ou la confession. Peut-être était-il l'un de ces dizaines de milliers de soldats musulmans qui combattirent et moururent pour la France sur les champs de bataille de 1914-1918.

La Grande Mosquée de Paris préserve leur souvenir dans la mémoire nationale.



15
sept.

LE RECTEUR S'EST ENTRETENU AVEC AGNÈS BERTRAND, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS

Mardi, le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir de s'entretenir, à la Grande Mosquée de Paris, avec Agnès Bertrand, adjointe au maire de Paris chargée de la laïcité, des principes républicains et du dialogue avec les cultes.

16
sept.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION DE KAMEL LOUAFI

Mercredi soir, la Grande Mosquée de Paris a eu le plaisir d'inaugurer l'exposition "Le Jardin Oriental-Islamique de Berlin" de Kamel Louafi, en présence de l'architecte paysagiste, qui nous a présenté son travail aux côtés de la journaliste Maya Zerrouki.

Une belle soirée d'échanges autour d'un jardin, inspiré des grandes traditions paysagères du monde musulman, de Tlemcen à l'Alhambra, pensé comme un lieu de mémoire, de poésie et de rencontre entre l'Orient et l'Occident.

L'exposition, en partenariat avec Dzdia, est à découvrir dès aujourd'hui et jusqu'au 15 octobre.





LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE
FLAMME DE LA NATION



LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI 4 SEPT. 2026

Le devoir du musulman envers sa société (9)

Parmi les devoirs du musulman envers la société dans laquelle il vit figurent l'apprentissage et l'enseignement. La première parole coranique adressée à cette communauté fut liée à la lecture et au savoir. Allah, exalté Soit-il, dit : « Lis au nom de ton Seigneur qui a créé... Lis, et ton Seigneur est le Très Généreux, Lui qui a enseigné par la plume, qui a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas ».

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

Louange à Allah qui a enseigné par la plume, élevé les gens de science et fait de l'enseignement une voie vers la guidée et la rectitude. Nous Le louons pour Ses bienfaits. J'atteste que notre maître Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messenger, envoyé comme miséricorde, enseignant et guide. Que la prière, le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui, sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivent sa voie jusqu'au Jour du Jugement.

Ô serviteurs d'Allah, parmi les devoirs du musulman envers la société dans laquelle il vit figurent l'apprentissage et l'enseignement. La première parole coranique adressée à cette communauté fut liée à la lecture et au savoir. Allah, exalté Soit-il, dit : « Lis au nom de ton Seigneur qui a créé... Lis, et ton Seigneur est le Très Généreux, Lui qui a enseigné par la plume, qui a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas ». Dès le commencement du Message, la lecture est liée au nom du Seigneur, l'enseignement à la plume et le savoir à l'être humain. Le musulman est ainsi appelé à se former dans la foi et dans la connaissance, à comprendre, à découvrir et à approfondir son savoir. Allah dit : « Et dis : Seigneur, accrois mon savoir » (Ta Ha : 114).

Ph © Omar Boulkroum

La science occupe ainsi, en Islam, une place essentielle, ici-bas comme dans l'au-delà. Elle met au service de la société le médecin qui soigne, l'ingénieur qui bâtit, l'enseignant qui éduque, le chercheur qui découvre, le juge qui veille à la justice, l'administrateur qui assure une bonne gestion et l'étudiant qui se prépare aux responsabilités de l'avenir. Toute science utile devient un acte d'adoration lorsque l'intention est sincère, et celui qui la possède contribue à l'édification de la société lorsqu'il met son savoir au service d'autrui.

Après avoir construit son esprit, élevé son âme et fondé sa famille, le musulman doit contribuer au bien de la société dans laquelle il vit. Il lui apporte un savoir utile, un travail sérieux, une expérience bénéfique, un comportement noble et un esprit positif. Dans le foyer s'exprime la miséricorde, à l'école se révèlent le sérieux et l'effort, au travail se manifestent l'honnêteté et le souci du travail bien accompli, dans les laboratoires naissent les découvertes, dans la rue s'affirme le respect mutuel, dans les institutions se traduit le sens de l'engagement, et dans l'espace public s'incarnent la liberté, la fraternité et la justice. Les valeurs ne restent donc pas de simples principes, elles prennent vie dans les comportements et dans l'action commune.

Allah, exalté soit-Il, dit : « Et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez les uns les autres » (El Houjourat : 13). La connaissance mutuelle ouvre la voie au dialogue, à la compréhension, à la coopération et à la construction de liens entre des personnes de nationalités, de couleurs et de langues différentes.

Frères et sœurs dans la foi, apprendre est une responsabilité. Le musulman apprend sa religion afin d'adorer Allah avec clairvoyance. Il apprend la langue de la société dans laquelle il vit afin de mieux communiquer. Il acquiert les connaissances de son époque afin de contribuer à son développement. Il connaît les lois et les règles de la vie collective afin d'assumer ses responsabilités avec conscience. Il perfectionne les compétences de son métier pour travailler avec sérieux et efficacité. Il se forme au dialogue, découvre l'histoire et les institutions de la société, et recherche tout savoir utile qui puisse lui profiter et profiter aux autres.

L'apprentissage dépasse ainsi le projet individuel et devient une responsabilité sociale.

Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui emprunte un chemin à la recherche d'un savoir, Allah lui facilite par cela un chemin vers le Paradis » (Rapporté par Mouslim). Ô Allah, nous Te demandons le Paradis ainsi que toute parole et toute œuvre qui nous en rapprochent.

A cette responsabilité d'apprendre s'ajoute celle de transmettre. Le musulman instruit partage le bien qu'il a reçu. Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne » (Rapporté par El Boukhari). Le musulman reçoit donc le savoir puis le transmet. L'enseignant transmet, le père guide, la mère éduque, l'étudiant soutient, le spécialiste partage son expertise, l'expert conseille, le prédicateur rappelle, et celui qui a acquis une expérience la transmet. Chacun peut faire de ce qu'il a appris un moyen de servir

et d'être utile aux autres.

Ô Allah, nous Te demandons un savoir utile, une subsistance bonne et une œuvre agréée. Je dis ces paroles et je demande pardon à Allah le Très Grand pour moi et pour vous, demandez donc Son pardon.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah d'une louange abondante et bénie.

Ô bien aimés du Bien Aimé, l'Élu ﷺ, la rentrée scolaire que nous vivons en ces jours, ici en France, renouvelle le chemin du savoir et de l'apprentissage. Les écoles et les universités reprennent leur mission, les familles retrouvent leur responsabilité éducative, et cette période nous rappelle que nos enfants sont un dépôt qui nous est confié. Leur éducation prend racine au foyer, se poursuit à l'école et s'inscrit dans la vie de la société.

Allah, exalté soit-Il, dit : « Ô vous qui avez cru, préservez vos personnes et vos familles d'un Feu » (Et Tahrim : 6). Le Prophète ﷺ a dit : « Chacun de vous est un gardien et chacun de vous est responsable de ceux dont il a la charge » (Rapporté par El Boukhari et Mouslim).

Ô pères et mères, faites du savoir une valeur dans vos foyers. Semez chez vos enfants l'amour de la lecture, le respect de l'enseignant, le sérieux dans les études, et apprenez-leur que la réussite va de pair avec la responsabilité et le don.

Le Prophète ﷺ nous rappelle aussi que, lorsque l'être humain meurt, ses œuvres cessent sauf trois, une aumône continue, un savoir dont on tire profit et un enfant vertueux qui invoque Allah en sa faveur. Le savoir utile et la bonne éducation portent ainsi des fruits qui se prolongent au-delà de la vie. Apprendre et enseigner, c'est faire vivre une foi qui guide, un savoir qui éclaire, une piété qui purifie l'intention, une œuvre qui donne corps à la connaissance et un engagement qui se met au service de la société. Le musulman œuvre à son élévation, à celle de sa famille, puis au bien de la société dans laquelle il vit.

Mes frères et mes sœurs, quel immense bienfait que de voir nos enfants se rendre à l'école dans la sécurité et la sérénité, leurs cartables et leurs livres à la main, les portes des écoles et des universités ouvertes devant eux, tandis qu'ils construisent leur avenir, nourrissent leurs espérances et poursuivent leurs rêves.

Au même moment, ailleurs dans le monde, des enfants vivent une réalité tout autre. A Ghaza, ils portent les traces de la guerre et le poids des pertes. Des écoles ont été détruites, d'autres transformées en lieux d'hébergement. Des familles cherchent un refuge et un peu de sécurité, tandis que des enfants aspirent simplement à retrouver un livre, une école et une place en classe. Au Soudan, des enfants et des familles vivent sous le poids de la guerre et du déplacement, les possibilités d'éducation diminuent, la sécurité se réduit et parvenir jusqu'à l'école devient parfois un rêve.

Faisons donc du savoir que nous acquérons un message d'humanité, de notre sécurité, une responsabilité morale

Paroles du minbar

et de nos écoles, des lieux où se construit une génération qui porte le souci des autres et connaît la valeur de la vie, un savoir qui serve l'humanité et non un savoir qui la détruise.

Ô Allah, enseigne-nous ce qui nous est utile, accrois notre savoir et notre sagesse, bénis nos enfants, accorde-leur la réussite et fais de leur savoir et de leurs œuvres un bien pour l'être humain et la société.

Ô Allah, accorde à nos frères et sœurs de Ghaza et du Soudan la délivrance, la miséricorde, la sécurité et la paix. Protège leurs familles, guéris leurs blessés, fais miséricorde à leurs

martyrs, secours les déplacés et rends à leurs enfants leurs écoles, à leurs familles leurs foyers et à leurs terres la paix.

Ô Allah, fais miséricorde aux victimes des incendies en Algérie, guéris les blessés et protège ses habitants. Protège la France, ses habitants et tous ceux qui y résident, et fais de nous des artisans de paix, de respect, de savoir et de bienfaisance.

Ô Allah, accorde-nous une belle part ici-bas, une belle part dans l'au-delà et préserve-nous du châiment du Feu. Accorde Ta prière, Ton salut et Ta bénédiction à notre maître Mohamed ﷺ, à sa famille et à ses compagnons.



Plusieurs voies

UN SEUL DIEU

Si Dieu est vraiment l'Unique, s'il n'est rien qui subsiste hors de Lui, alors tout ce qui, sur cette terre, se tourne vers Lui n'est que le reflet d'une seule Lumière dans la diversité des miroirs.

PAR HANANE SAÏDI

Et cette Lumière porte des noms. La tradition en dénombre quatre-vingt-dix-neuf, al-asma'al-husna, les plus beaux noms, tout en sachant qu'ils n'épuisent pas

l'Essence. Celui que saisit la douceur d'al-Rahmân, le Tout-Miséricordieux, ne gravit pas le même versant que celui que foudroie la majesté d'al-Jalîl. L'un vient par l'amour, l'autre par la crainte, un troisième par la beauté, al-Jamal, un quatrième par la connaissance. Une seule Essence, une infinité de visages offerts : voilà pourquoi les chemins se multiplient. « Les voies qui mènent à Dieu sont aussi nombreuses que les souffles des créatures », dit une formule que la tradition soufie se transmet de siècle en siècle.

Le Coran présente cette diversité comme une volonté qu'il faudrait comprendre. « À chacun de vous Nous avons assigné une voie et un chemin. Si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté ; mais Il a voulu vous éprouver dans ce qu'Il vous a donné : rivalisez donc dans les bonnes œuvres » (al-Ma'ida).

Ailleurs, le Livre en fait une invitation : Dieu a réparti les hommes en peuples et en tribus « afin qu'ils se connaissent les uns les autres » (al-Hujurat).

Ailleurs encore, il en tire une règle : « Nulle contrainte en religion » (al-Baqara), et cette interrogation lancée à quiconque voudrait forcer les consciences : « Est-ce à toi de contraindre les hommes à devenir croyants ? » (Yûnus). Qui prétend réduire les voies à une seule, par le fer ou par l'anathème, ne défend pas l'unicité de Dieu : il se substitue à Sa volonté.

Les grands spirituels de l'islam ont fait de cette intuition l'axe même de leur enseignement. Mais nul n'est allé plus loin qu'Ibn Arabî, que la postérité nomma le plus grand des maîtres. Andalou de Murcie, il écrivit dans *L'Interprète des désirs* des vers que l'islam n'a jamais reniés : « Mon cœur est devenu capable de toutes les formes. Il est un pâturage pour les gazelles et un cloître pour les moines, un temple pour les idoles et la Kaaba du pèlerin, les Tables de la Torah et le Livre du Coran. Je professe la religion de l'Amour ; où que se dirigent ses montures, l'Amour demeure ma religion et ma foi. »



On aurait tort d'y lire un relativisme paresseux. Ibn Arabî ne dit pas que toutes les croyances se valent ; il dit que chaque croyant adore le Dieu de sa croyance, et que le Réel, al-Haqq, déborde à l'infini toutes les représentations qu'on s'en fait, tout en se laissant pressentir dans chacune. Élargir son cœur jusqu'à reconnaître le passage de la Lumière chez l'autre, ce n'est pas renoncer à la vérité : c'est en deviner l'immensité. L'imaginaire soufi a donné à cette quête ses plus belles allégories.

Dans *Le Cantique des oiseaux*, Farîd al-Dîn Attâr conte le voyage de trente oiseaux partis chercher leur roi, le Simorgh. Après avoir franchi sept vallées et perdu en chemin la plupart des leurs, les survivants parviennent au terme et n'y trouvent d'abord aucun souverain : ils se découvrent eux-mêmes, si morph, « trente oiseaux » en persan, qui sont le Simorgh. Le chercheur et le Cherché ne faisaient qu'un.

Al-Hallaj, lui, paya de sa vie d'avoir dit tout haut le secret de cette union. Lorsqu'il s'écria anâ l-Haqq, « je suis le Vrai », ses juges y virent un blasphème ; ses frères de voie, la parole d'un homme en qui le moi s'était si parfaitement effacé que Dieu seul parlait encore. On peut discuter son procès, où la politique pesa autant que la doctrine. On ne peut pas ne pas entendre ce qu'il révèle du prix de la route. Cette vision n'est pas demeurée dans les livres : elle a formé des hommes, et l'un d'eux porte un nom que l'Algérie et la France connaissent bien.

L'émir Abd el-Kader fut d'abord le chef d'une résistance qui tint tête à la conquête coloniale quinze années durant. Il fut aussi, jusqu'à son dernier jour, un disciple d'Ibn

Arabî. Vaincu puis exilé, il s'établit à Damas, y enseigna *Les Ouvertures de La Mecque* du maître andalou et composa son propre Livre *Kitâb al-Mawâqif*, l'un des sommets de la spiritualité akbarienne.

En juillet 1860, quand la ville s'embrasa et que la foule se rua sur les chrétiens, ce fut lui, le combattant de l'islam, qui les arracha au massacre : il ouvrit sa demeure, arma ses hommes, sauva plusieurs milliers d'innocents d'une autre confession que la sienne. Interrogé sur son geste, il n'invoqua pas la tolérance, au sens tiède où nous l'entendons aujourd'hui ; il parla de fidélité à Dieu. Protéger celui qui prie autrement n'était pas, pour lui, trahir sa foi : c'était l'accomplir. L'homme qui avait le mieux compris que les chemins sont nombreux fut celui qui couvrit de son corps ceux qui marchaient sur un autre. Il avait mené le combat des armes ; il savait qu'un autre l'attendait, plus rude, que les mystiques nomment le grand jihad, celui que l'on livre à soi-même.

Un propos que la tradition prête au Prophète le montre revenant d'une bataille : « nous voici de retour du petit combat vers le grand combat », l'effort contre l'âme. Les savants du hadith en discutent l'authenticité ; les soufis, eux, y ont lu tout leur programme.

Car c'est là, dans le for intérieur, que les voies se multiplient à l'infini : autant d'âmes, autant de sentiers vers le même Seigneur. Les fleuves ne se ressemblent pas, ne coulent pas dans le même lit, n'ont ni la même source ni la même longueur. La mer, elle, est une, et c'est vers elle que tous descendent. Si les chemins sont innombrables et le Bien-Aimé unique, alors le voyageur ne doit pas au voyageur venu d'ailleurs le soupçon ni le glaive, mais le salam, la paix de celui qui a compris qu'ils cherchent, sous des noms différents, le même Visage.



La perfection humaine : devenir meilleur sans se croire parfait

Nous vivons dans un monde qui nous pousse à paraître parfaits : réussir, maîtriser nos émotions, être de bons parents, de bons époux, de bons collègues et de bons croyants. Pourtant, le Coran nous enseigne une conception plus profonde de la perfection : l'être humain n'est pas parfait parce qu'il ne commet jamais d'erreur ; il devient meilleur lorsqu'il reconnaît ses limites, corrige ses fautes et cherche constamment à se rapprocher d'Allah.

PAR CHEIKH KHALED LARBI

UNE PERFECTION FONDÉE SUR LE TRAVAIL INTÉRIEUR

Allah rappelle notre fragilité :

﴿وَخُلِقَ الْإِنْسَانُ ضَعِيفًا﴾
« L'être humain a été créé faible. »

CORAN, 4:28

Cette faiblesse n'est pas une justification du mal, mais une invitation à l'humilité et au travail sur soi. Le Coran dit :

﴿قَدْ أَفْلَحَ مَنْ زَكَّاهَا ۖ وَقَدْ خَابَ مَنْ دَسَّاهَا﴾
« A certes réussi celui qui la purifie, et a certes échoué celui qui la corrompt. »

CORAN, 91:9-10

La véritable réussite commence donc par la purification de l'âme. Il ne s'agit pas seulement de modifier son apparence, mais de transformer son cœur afin que cette transformation se traduise dans les actes.

LA PERFECTION COMMENCE PAR LA JUSTICE

L'une des plus grandes exigences coraniques est la justice :



Ph © Mawardibahar

﴿اغْدِلُوا هُوَ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَى﴾
« Soyez justes: cela est plus proche de la piété »
Coran, 5:8

Cette exigence vaut même lorsque nous sommes en colère, en désaccord ou face à quelqu'un qui ne nous ressemble pas. Le croyant ne doit pas laisser ses émotions décider à la place de ses principes. Le Coran associe également la justice (al-'adl) à l'excellence dans le bien (el-Ihsân) :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ﴾
« Certes, Allah commande la justice et l'excellence dans le bien ».
CORAN, 16:90

Il ne suffit donc pas d'avoir raison : il faut aussi savoir défendre ce que l'on croit juste avec justice et noblesse.

MAÎTRISER SA COLÈRE : UNE VÉRITABLE FORCE

La perfection morale se manifeste également dans la maîtrise de soi. Allah décrit les croyants comme ceux :

﴿وَالْكَاظِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ﴾
« qui maîtrisent leur colère et pardonnent aux gens. »

CORAN, 3:134

Le croyant n'est pas celui qui ne ressent jamais la colère, mais celui qui apprend à la maîtriser. Le Prophète ﷺ a également enseigné que la véritable force réside dans la maîtrise de soi au moment de la colère.

DEVENIR MEILLEUR, PAS PRÉTENDRE ÊTRE ARRIVÉ

Le Coran présente la perfection comme un chemin de progression :

﴿وَأَنْ لَّيْسَ لِلْإِنْسَانِ إِلَّا مَا سَعَى﴾
« Et que l'être humain n'aura que ce vers quoi il s'est efforcé. »

CORAN, 53:39

Celui qui apprend progressivement la patience, abandonne l'injustice, maîtrise ses paroles, retrouve la prière ou se repent sincèrement est déjà en chemin. La perfection humaine n'est pas de ne jamais tomber, mais de refuser de rester à terre.

Même après la faute, la porte reste ouverte :

﴿إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ﴾
« Certes, Allah aime ceux qui se repentent. »

CORAN, 2:222

Le repentir devient alors une école de transformation : reconnaître, regretter, réparer, changer et recommencer.

Être juste avec l'autre

La maturité spirituelle apparaît aussi dans notre rapport aux différences. Allah dit :

﴿لِيَتَعَارَفُوا﴾
« afin que vous vous connaissiez. »

CORAN, 49:13

Connaître l'autre ne signifie pas abandonner son identité, dialoguer ne signifie pas renoncer à sa foi, respecter une personne ne signifie pas adopter ses convictions. On peut être profondément attaché à sa foi tout en respectant profondément celui qui ne la partage pas.

Cette exigence est particulièrement importante face aux mémoires douloureuses. Les violences doivent être condamnées et les victimes honorées, mais la mémoire ne doit jamais devenir un instrument d'amalgame. Le Coran affirme :

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَى﴾
« Nulle âme ne portera le fardeau d'une autre. »

Coran, 6:164

La responsabilité est personnelle : on ne condamne ni une religion, ni un peuple, ni une communauté entière pour les crimes d'individus.

Le Coran m'a appris... à ne pas confondre perfection et absence de défaut, force et dureté, justice et vengeance, pardon et faiblesse, différence et hostilité.

Surtout, le Coran m'a appris que le véritable travail commence par moi-même : avant de demander au monde de changer, je dois apprendre à me changer ; avant de dénoncer la colère des autres, regarder la mienne ; avant de demander le respect, respecter ; avant de parler de justice, être juste.

La vraie perfection n'est pas de ne jamais tomber. C'est de se relever, de corriger ses erreurs et de continuer à marcher vers Allah, le cœur humble, l'âme apaisée et les actes éclairés.



LE SAVIEZ-VOUS?

102

Septembre, un mois chargé de mémoire une sagesse qui traverse

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Septembre arrive avec ses souvenirs, ses fêtes et ses histoires à transmettre. Un mois où les peuples se souviennent, où les croyants espèrent et où chacun peut apprendre à mieux se connaître. Le mois de septembre 2026 réunit plusieurs dates qui, chacune à leur manière, nous invitent à réfléchir à la mémoire, à la foi, à la responsabilité et à notre rapport à l'autre

✓ ROCH HACHANA

Roch Hachana ouvre une nouvelle année juive. Le soir du 11 septembre, les communautés juives commencent la célébration de Roch Hachana, qui marque le début de l'année dans le calendrier hébraïque.

Cette période est notamment associée au renouvellement, à l'introspection et à la réflexion sur ses actes. Elle ouvre une période spirituelle qui conduit vers Yom Kippour, le Jour des expiations.

✓ YOM KIPPOUR

Yom Kippour est le jour le plus solennel du calendrier juif.

Le soir du 20 septembre, commencera Yom Kippour, considéré comme le jour le plus sacré de l'année juive. C'est un temps consacré au jeûne, à la prière, à l'examen de conscience et à la demande de pardon.

Quelques jours plus tard, le soir du 25 septembre, débutera Surcot, la fête des cabanes. Elle rappelle notamment la fragilité de l'existence et la protection divine.



Ph © Tom Fisk

Regards juifs sur l'islam

Si le judaïsme ne reconnaît pas de valeur prophétique au message du Prophète Mohammed, il accorde à l'islam une place d'estime parmi les monothéismes.

PAR RAPHAËL GEORGY

Quand l'islam naît, les communautés juives de Méditerranée sont déjà prises en tenailles depuis longtemps. D'un côté, l'Empire romain d'Orient avec Byzance pour capitale. De l'autre, l'empire sassanide vit ses dernières heures. Lors de l'expansion fulgurante de l'islam, l'arrivée des armées arabes est d'abord vue par les Juifs comme un signe de la fin des temps. Un des plus anciens textes juifs sur l'islam en témoigne : les Secrets du rabbin Shimon bar Yohaï, un sage de Galilée. Il y raconte les visions qu'il aurait reçues d'un ange le rassurant face à l'avancée des Arabes, que Dieu aurait envoyés pour délivrer Israël du « royaume méchant », à savoir Byzance. La vision s'appuie sur un commentaire du livre du prophète Ésaïe, dans la Bible juive, qui décrit « un char avec deux cavaliers, l'un monté sur un âne, l'autre sur un chameau ». Le premier serait le Messie d'Israël ; le second, l'islam. Ce nouvel empire ne serait que la dernière étape avant la rédemption universelle.

Mais la fin des temps se fait attendre. Les Juifs reviennent de cette illusion et la relation avec l'islam passe du registre apocalyptique à la polémique. Le Coran élève Ismaël au rang de prophète et fait de lui le bâtisseur, avec Abraham, de la Kaaba. Les commentateurs juifs lui opposent la Torah, dans laquelle Isaac est le seul héritier de l'Alliance entre Dieu et le peuple d'Israël.

La domination perdure, si bien que les Juifs adoptent l'arabe comme langue de la théologie, de la philosophie, de l'exégèse et de la science : c'est la « symbiose judéo-arabe ». Les idées circulent et l'approche rationnelle mutazilite de l'islam influence la pensée juive. Rien de cela n'aurait pu arriver sans la reconnaissance par la jurisprudence juive de l'islam comme religion d'autant plus estimable qu'elle est monothéiste. Cette reconnaissance ouvre une coexistence plus harmonieuse pour les Juifs en terre d'islam qu'en régime chrétien. Mais si le judaïsme reconnaît le monothéisme musulman, il débattra longtemps sur la question de savoir si les musulmans perpétuent des actes d'idolâtrie, en lien avec les origines

païennes de la vénération des pierres et de la Kaaba. La position la plus retentissante sera celle de Maïmonide (1138-1204), né à Cordoue. Il s'appuie sur la tradition rabbinique pour tenir les actes pour non idolâtres dès lors que le cœur est « remis au Ciel ».

Dès lors le judaïsme portera toujours un regard nuancé sur l'islam. Des intellectuels juifs de renom soutiennent que l'islam est voulu par Dieu pour détruire l'idolâtrie et amener le monde païen à la vision biblique. Mais un changement de regard est encore à venir.

Au XIX^e siècle, c'est bien dans des cercles de savants juifs et protestants en Allemagne que naît une nouvelle manière de lire le Coran. Les polémiques contre le Prophète sont abandonnées au profit d'une lecture contextuelle et historique. Ces savants, pétris de culture biblique, redécouvrent dans le Coran une culture et un vocabulaire qui n'est pas si étranger que cela. Dès lors, les élites européennes ne considèrent plus l'islam comme une religion étrangère, mais comme une tradition en relation avec le judaïsme et le christianisme.

Après la Seconde Guerre mondiale, la création de l'État d'Israël entraîne un exode vers cette terre et, non sans paradoxe, met presque fin à des siècles de coexistence entre Juifs et musulmans. Mais la fraternité des religions abrahamiques est désormais acquise. En 2015, le grand rabbin du Royaume-Uni Jonathan Sacks, dans Pas au nom de Dieu, reprend les écrits de Maïmonide pour reconnaître la grandeur du monothéisme islamique et appeler les trois religions à une éthique commune de sacralisation de la vie, tenant la terreur meurtrière pour le « blasphème absolu ».

André Chouraqui :

UNE QUÊTE DE SENS ENTRE LA TORAH, L'ÉVANGILE ET LE CORAN

Nathan André Chouraqui est né le 11 août 1917 à Aïn Témouchent, en Algérie, au sein d'une famille juive algérienne. Il grandit dans un environnement marqué par la pluralité des langues et des cultures. Il apprend l'hébreu et étudie les textes de la tradition juive, tandis que l'arabe et le français occupent également une place importante dans son univers social et culturel. Cette diversité, à laquelle il est confronté dès son plus jeune âge, marque profondément sa personnalité et son parcours intellectuel. Elle contribue à faire de lui, par la suite, l'une des figures les plus engagées dans la réflexion sur les relations entre le judaïsme, le christianisme et l'islam.

PAR AHMED MOUSSA

Dans les années 1930, il s'installe en France afin d'y poursuivre ses études. Il y étudie le droit ainsi que les études rabbiniques, tout en s'orientant vers l'écriture et la recherche consacrées au judaïsme et à l'histoire des Juifs d'Afrique du Nord. Lorsque éclate la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), il s'engage dans la Résistance française. L'expérience de la guerre constitue une étape déterminante dans la formation de sa pensée et de sa conscience humaniste.

Après la guerre, il poursuit ses activités intellectuelles et politiques, en accordant une attention particulière à la situation des Juifs d'Afrique du Nord ainsi qu'à l'avenir des relations entre les différentes communautés religieuses et culturelles. Avec la création de l'État d'Israël en 1948, Israël et le Moyen-Orient prennent une place croissante dans ses écrits, ses réflexions et ses prises de position.

En 1958, André Chouraqui s'installe à Jérusalem, où s'ouvre une nouvelle étape de son existence, désormais étroitement liée à l'action politique et culturelle. De 1959 à 1963, il exerce les fonctions de conseiller auprès du Premier ministre israélien David Ben Gourion, notamment sur les questions relatives aux Juifs originaires des pays musulmans et aux relations entre les différentes composantes de la société israélienne. En 1965, il devient adjoint au maire de Jérusalem, fonction qu'il occupe jusqu'en 1973. Durant cette période, il conjugue engagement politique et réflexion sur les enjeux propres à la ville, en accordant une attention particulière aux relations entre ses habitants ainsi qu'à la diversité de ses composantes religieuses et culturelles.

La guerre des Six Jours, en 1967, marque à son tour profondément sa perception du conflit israélo-arabe. En 1970, il publie *Lettre à un ami arabe*, ouvrage dans lequel il exprime sa volonté de maintenir ouvert le chemin du dialogue avec le monde arabe, malgré la persistance du conflit politique et militaire.

Parallèlement à son engagement politique, André Chouraqui entreprend son vaste projet de traduction de la Bible en français, auquel il se consacre tout particulièrement au cours des années 1970. Son ambi-

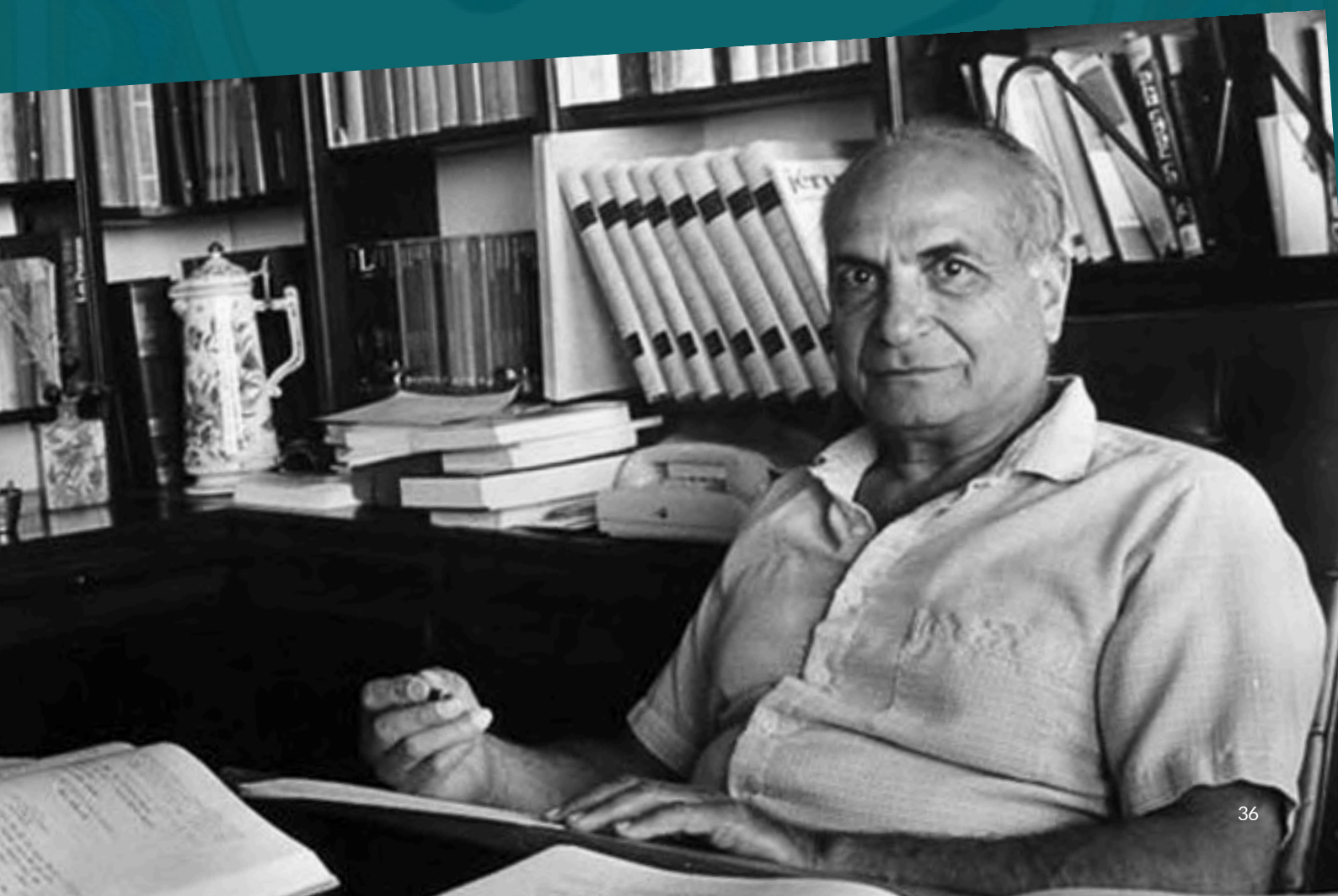
tion ne se limite pas à transmettre le sens des textes à travers une simple traduction d'interprète : il cherche également à en préserver, autant que possible, la structure, le rythme et les résonances propres aux langues originales.

Son intérêt se porte ensuite sur le Coran, dans un prolongement étroitement lié à son expérience algérienne et à sa familiarité ancienne avec la langue arabe. À partir de 1985, il se consacre de manière intensive à son projet de traduction du texte coranique en français. Après plusieurs années de travail, sa traduction paraît à Paris en 1990 sous le titre *Le Coran : L'Appel*, aux éditions Robert Laffont.

Le projet d'André Chouraqui s'est ainsi construit autour des trois grands textes que sont la Torah, l'Évangile et le Coran, avec l'ambition de les rendre accessibles au lecteur francophone par la traduction, tout en accordant une attention particulière à la langue ainsi qu'aux liens entre les textes et les cultures dont ils sont issus. À ses yeux, la traduction ne relevait donc pas d'un simple exercice linguistique : elle s'inscrivait pleinement dans son engagement en faveur du dialogue entre juifs, chrétiens et musulmans.

En 1994, il est élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Tout au long des années 1990 et au début des années 2000, il poursuit ses activités d'écriture, donne de nombreuses conférences et participe à des rencontres intellectuelles consacrées notamment à Jérusalem, au dialogue inter-religieux et à la paix. En 2001, alors qu'il a dépassé les quatre-vingts ans, il est victime à Paris d'un accident vasculaire cérébral. Il n'en poursuit pas moins, par la suite, son activité intellectuelle et demeure engagé dans l'écriture et la réflexion autour des religions, de Jérusalem et des relations entre les peuples.

André Chouraqui meurt à Jérusalem le 9 juillet 2007, au terme d'une existence de près de quatre-vingt-dix ans. Son parcours l'aura conduit de l'Algérie à la France, puis à Israël, et l'aura vu évoluer successivement, et souvent simultanément, dans les domaines du droit, de la politique, de l'écriture et de la traduction.



Avant les conflits, l'histoire commune des cousins juifs et musulmans

Raconter l'histoire des relations entre juifs et musulmans, c'est revenir sur une longue histoire, souvent complexe, où les périodes de rapprochement côtoient celles de tensions et de conflits. Une histoire dont les deux communautés n'ont pas toujours gardé le même souvenir. Pourtant, avant les affrontements qui ont marqué le siècle dernier, il y a eu des siècles de voisinage, de commerce, de rencontres et de vie partagée. Comment regarder aujourd'hui cette histoire commune sans pour autant ne la réduire ni à l'entente, ni au conflit ?

PAR NASSERA BENAMRA

AVANT L'ISLAM, LA COMMUNAUTÉ JUIVE ÉTAIT DÉJÀ CONSTITUÉE

Bien avant l'avènement de l'islam, les Juifs étaient déjà dispersés dans plusieurs régions du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen. Au fil des siècles, ils avaient formé des communautés organisées, avec leurs lieux de culte, leurs traditions et leurs activités économiques. Leur situation variait cependant selon les territoires et les périodes.

La péninsule Arabique comptait elle aussi plusieurs communautés juives. Elles étaient notamment présentes à Yathrib, future Médine, à Khaybar, à Tayma et dans dif-



Ph © AP / Mosa'ab Elshamy

« Près de quinze siècles d'histoire commune, faite de voisinage, d'échanges et de moments de tension. Entre juifs et musulmans, la cohabitation n'a jamais été une histoire à sens unique. »

férentes régions du Yémen. Dans ce dernier territoire, la présence juive était particulièrement ancienne et importante. Au VI^e siècle, le royaume himyarite fut même dirigé pendant un temps par Youssef Asaar Yathaar, plus connu dans la tradition islamique sous le nom de Dhou Nouwas. Ces communautés ne vivaient pas en dehors de la société arabe, elles participaient à la vie économique de la région, notamment dans l'agriculture et le commerce et entretenaient des relations avec les populations qui les entouraient. Les contacts entre Arabes et Juifs existaient donc avant même la naissance de l'islam.

A cette époque, certaines traditions rapportent également que des Juifs de la péninsule attendaient la venue d'un prophète annoncé par leurs textes religieux. Ces récits appartiennent surtout aux sources musulmanes et doivent rester dans leur contexte historique. Ils témoignent néanmoins de la place qu'occupait déjà la question des prophètes et des traditions bibliques dans l'environnement religieux de l'Arabie.

Lorsque le prophète Mohamed (paix et salut sur lui) commence à prêcher à La Mecque, il apparaît ainsi dans un paysage religieux qui n'est pas nouveau. Le judaïsme y est déjà connu, tout comme le christianisme. La rencontre entre les deux communautés va véritablement prendre une nouvelle dimension avec l'Hégire et l'arrivée du Prophète à Yathrib « Médine ».

AVEC L'AVÈNEMENT DE L'ISLAM, UNE NOUVELLE PÉRIODE COMMENCE

Avec l'avènement de l'islam au VII^e siècle, une nouvelle page s'ouvre dans l'histoire des relations entre juifs et musulmans. Des communautés juives vivent déjà dans plusieurs régions de la péninsule Arabique, notamment à Yathrib, Khaybar, Tayma et au Yémen. A Médine, devenue Yathrib après l'arrivée du prophète Mohamed (paix et salut sur lui) en 622, la coexistence entre les différentes communautés est notamment encadrée par le Pacte de Médine, qui organise leurs relations et reconnaît à chacune le droit de conserver sa religion. Les récits de cette période rapportent également des situations où la justice doit s'appliquer indépendamment de l'appartenance religieuse, comme celle d'un Juif venu demander justice après avoir été giflé par un musulman, ou encore celle d'un créancier juif réclamant le remboursement d'une dette.

Cette histoire se poursuit avec l'expansion du monde musulman. A Jérusalem, la tradition rapporte que le calife Omar Ibn al-Khattab garantit aux habitants leur sécurité, leurs biens et leurs lieux de culte, dans ce qui est connu comme le pacte d'Omar. Au fil des siècles, des communautés juives se développent à Bagdad, Kairouan, au

Caire et en El-Andalous, participant au commerce, à la médecine, aux sciences, à la traduction et à la vie intellectuelle. L'arabe devient pour beaucoup une langue de culture et de savoir, favorisant l'émergence d'une culture judéo-arabe.

L'Andalousie reste l'un des exemples les plus connus de cette proximité. A Cordoue, des Juifs participent à la vie économique, politique et intellectuelle, à l'image de Maïmonide, né dans la ville au XII^e siècle. Mais cette coexistence n'est ni permanente ni uniforme, selon les périodes et les dynasties. L'histoire des relations entre juifs et musulmans apparaît ainsi comme une histoire faite à la fois de proximité, d'échanges, de tensions et de ruptures.

Sur plusieurs siècles, les relations entre juifs et musulmans ont ainsi connu des hauts et des bas. Mais il y a aussi eu une vie quotidienne partagée. Des langues communes, des activités commerciales, des métiers, des savoirs et des habitudes ont rapproché les communautés. C'est peut-être l'un des aspects les plus importants à rappeler aujourd'hui, rappeler que l'histoire des juifs et des musulmans ne commence pas avec les conflits contemporains et ne peut pas être réduite à eux. Elle est beaucoup plus ancienne, beaucoup plus longue.

À table, une autre histoire commune des juifs et des musulmans

La proximité ne se limitait pas aux produits, elle concernait aussi les gestes et les façons de cuisiner. Dans les quartiers où juifs et musulmans vivaient côte à côte, les recettes circulaient d'une maison à l'autre, parfois en changeant légèrement pour respecter les prescriptions de chaque religion. Une même

préparation pouvait ainsi connaître plusieurs versions, selon qu'elle était cuisinée dans une famille juive ou musulmane.

LA CUISINE, TÉMOIN D'UNE HISTOIRE PARTAGÉE

En El-Andalus, la proximité entre les communautés se retrouve aussi dans la cuisine. Du VIII^e au XV^e siècle,

juifs, musulmans et chrétiens vivent dans le même espace et partagent certains produits et certaines pratiques alimentaires, chacun les adaptant à ses propres règles religieuses.

Les livres de cuisine de l'époque en gardent la trace. On cite « Kitab al-ṭabikh » « livre de cuisine », l'un des plus anciens références connus en arabe, rédigé aux XII^e-XIII^e siècles, contient notamment plusieurs recettes dont le titre mentionne explicitement les Juifs, des préparations à base de perdrix, d'aubergines ou encore des plats farcis. Ces recettes montrent que les pratiques culinaires des différentes communautés ne vivaient pas dans des mondes séparés.

Les interdits religieux n'empêchaient pas pour autant les échanges. Juifs et musulmans pouvaient utiliser les mêmes produits, les mêmes épices ou les mêmes techniques, tout en respectant leurs propres prescrip-



tions alimentaires. La cuisine devenait ainsi un espace où les différences religieuses coexistaient avec des habitudes communes.

DES PRODUITS ET DES RECETTES QUI CIRCULENT

Les ressemblances apparaissent aussi dans les produits utilisés au quotidien. Aubergines, carottes, citron, riz, amandes, sucre, herbes et épices occupent une place importante dans les cuisines de l'époque. Certains plats connaissent plusieurs versions selon les régions et les communautés. Le couscous en est un exemple particulièrement intéressant. Souvent associé aujourd'hui à la cuisine maghrébine et musulmane, il s'inscrit dans une histoire culinaire ancienne de la Numidie, bien antérieure à la période médiévale. Il est ensuite attesté dans El-Andalus médiéval, où il était consommé par des populations de confessions différentes. La recette pouvait varier, mais le principe restait le même, un plat à base de semoule qui circule, s'adapte et finit par appartenir à plusieurs mémoires culinaires.

Cette circulation ne concernait pas seulement les ingrédients, elle touchait également les gestes et les façons de cuisiner. Dans les familles juives, certaines préparations étaient mises à cuire avant le début du shabbat, afin de pouvoir être consommées le lendemain sans avoir à cuisiner. Cette pratique a notamment favorisé le recours à des plats mijotés et à une cuisson lente, que l'on retrouve sous différentes formes dans les cuisines du Maghreb « cuire à petit feu ».

La chakchouka en est un autre exemple, connue dans les familles juives comme dans les familles musulmanes d'Afrique du Nord, elle se prépare avec des variantes selon les régions, les habitudes familiales et les goûts de chacun. Ici, il ne s'agit pas de savoir à quelle communauté appartient la recette, mais de comprendre comment un même plat a pu traverser les frontières culturelles et religieuses, en se transformant au fil du temps.

DES RECETTES QUI TRAVERSENT LES SIÈCLES

Cette histoire ne s'arrête pas avec la fin d'El-Andalus, les migrations et les déplacements de populations ont continué à faire circuler les recettes autour de la Méditerranée. Les traditions séfarades installées au Maghreb ont conservé leurs propres préparations tout en vivant au contact des cuisines locales.

Au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, certaines familles ont ainsi conservé des plats et des façons de cuisiner transmis de génération en génération. Les légumes farcis (dolma ou mahachis) ou certaines pâtisseries de fêtes témoignent de cette mémoire culinaire.

Mais cette transmission s'est faite dans les deux sens, les cuisines juives du Maghreb portent naturellement l'empreinte de leur environnement, avec des produits, des épices et des techniques partagés avec leurs voisins musulmans. De leur côté, les cuisines musulmanes ont également intégré, selon les lieux et les péri-

odes, des pratiques, des recettes ou des façons de faire issues de ce voisinage avec les communautés juives. Au fil du temps, les échanges ont été si nombreux qu'il est parfois difficile de déterminer à qui attribuer une recette ou une pratique culinaire.

Au fond, les recettes racontent une histoire que les grands récits historiques oublient parfois, celle des habitudes partagées, des goûts transmis et des influences qui passent d'une cuisine à l'autre sans forcément laisser de trace dans les livres d'histoire.

Je pense à ce que m'a raconté un camarade de classe à l'ESJ-Paris, quand il a su que je venais d'Algérie. Sa grand-mère, juive, est née et grandie à Sidi Bel Abbès, dans l'ouest de l'Algérie. Il me parlait avec beaucoup d'affection d'un plat qu'elle préparait à base de viande et de prunes sèches, un mélange de salé et de sucré qu'elle avait appris à cuisiner en Algérie. Ce plat, nous le préparons également dans nos familles et nous le connaissons à Alger sous le nom de « L'Ham l'hlou », la viande sucrée.

Ce simple souvenir familial dit beaucoup de cette histoire. La recette n'est pas seulement celle d'une famille juive ou d'une famille musulmane. Elle témoigne d'un patrimoine culinaire partagé, transmis dans les foyers et conservé au fil des générations, parfois sans que l'on sache précisément d'où vient la première recette.



SABIL 102 AL-IMAN

éclats spirituel de la semaine



Se repentir, réparer, recommencer

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Il arrive à chacun de trébucher sur le chemin de la vie. Nous pouvons nous tromper, blesser, désobéir ou nous éloigner. Mais la grandeur du croyant ne consiste pas à prétendre ne jamais tomber : elle réside dans sa capacité à se relever, à revenir vers Allah et à repartir renouvelé. Dans une époque qui valorise la réussite et l'image parfaite, la foi nous rappelle que l'être humain n'est pas infailible. C'est précisément pour lui qu'Allah a ouvert la porte de la Tawba, le repentir. Allah dit : « وَتُوبُوا إِلَى اللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَا الْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ » Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous réussissiez. » (Coran, 24:31). Le repentir n'est donc pas réservé à celui qui aurait commis une faute exceptionnelle. Il accompagne le cheminement du croyant qui veut rester proche de son Seigneur.

LA PORTE DU REPENTIR RESTE OUVERTE

Allah nous adresse une parole d'espérance : « Ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Certes, Allah pardonne tous les péchés. » (Coran, 39:53).

Ce verset ne banalise pas le péché ; il interdit le désespoir. Une personne peut avoir fauté, puis décider de changer. Le Prophète ﷺ a dit : « Tous les fils d'Adam sont fautifs, et les meilleurs des fautifs sont ceux qui se repentent. » (Et-Tirmidhî, Ibn Mâjah).



Le croyant n'est donc pas celui qui ne tombe jamais, mais celui qui refuse de faire de sa chute une demeure.

SE REPENTIR, CE N'EST PAS SEULEMENT DIRE « PARDON »

La Tawba véritable commence par la reconnaissance de la faute, son regret, l'abandon du péché et la résolution sincère de ne pas y retourner. Lorsque la faute concerne une autre personne, elle implique également, lorsque cela est possible, la réparation du tort causé : présenter ses excuses, rendre un droit, restituer un bien ou corriger une injustice.

La Tawba transforme donc le cœur, mais elle doit aussi transformer les actes.

Allah dit : « Sauf ceux qui se repentent, croient et accomplissent une œuvre bonne : ceux-là, Allah transformera leurs mauvaises actions en bonnes. » (Coran, 25:70).

Le repentir sincère ne consiste donc pas seulement à effacer le passé : il peut devenir le commencement d'un bien nouveau.

RECONNAÎTRE SON ERREUR EST UNE FORCE

Dans notre société, reconnaître ses torts est parfois perçu comme une faiblesse. Pourtant, il faut du courage pour dire : « J'ai eu tort. »

Allah dit : « Certes, Allah aime ceux qui se repentent. » (Coran, 2:222).

Quelle parole extraordinaire : Allah ne dit pas seulement qu'Il pardonne ceux qui se repentent, Il dit qu'Il les aime.

Le repentir n'humilie donc pas le croyant : il le rapproche de son Seigneur. Le Prophète ﷺ a illustré cette immense miséricorde par l'exemple d'un homme qui retrouve, dans un désert, sa monture perdue avec toute sa nourriture et ses provisions : sa joie est immense, et pourtant la joie d'Allah face au repentir de Son serviteur est encore plus grande. (Mouslim).

REVENIR VERS ALLAH, C'EST CHANGER

Se repentir, c'est revenir vers Allah, mais ce retour doit réorienter notre vie.

Celui qui regrette ses mauvaises paroles apprend à surveiller sa langue. Celui qui a commis une injustice

apprend à respecter les droits. Celui qui a négligé ses parents leur accorde davantage de temps. Celui qui s'est éloigné de la prière retrouve progressivement le chemin de son Seigneur. Celui qui a blessé autrui cherche, lorsque cela est possible et approprié, à réparer.

Ainsi, la Tawba devient une véritable école de transformation. Elle ne nous enferme pas dans notre passé ; elle nous apprend à en tirer une leçon pour construire notre avenir.

Allah dit : « Et quiconque se repent à Allah, alors Allah accueille son repentir. » (Coran, 42:25)

UNE FOI QUI TRANSFORME AUSSI NOTRE RAPPORT AUX AUTRES

Le repentir ne concerne pas seulement notre relation avec Allah. Il transforme également notre manière de vivre avec les autres.

Allah dit : « Que la haine envers un peuple ne vous pousse surtout pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. » (Coran, 5:8). La foi ne nous dispense jamais de la justice. Nous pouvons condamner une injustice sans haïr un peuple, dénoncer un crime sans accuser une communauté entière et défendre nos convictions sans retirer à l'autre sa dignité.

De même, reconnaître nos propres erreurs ne diminue pas notre honneur : cela peut être le commencement de la réparation.

NE JAMAIS DÉSESPÉRER DE SOI-MÊME

Une faute ne doit jamais devenir une identité. Nous pouvons avoir mal agi sans être condamnés à rester la personne que nous étions au moment de notre erreur.

Le passé peut devenir une leçon ; la

blesse, une source de sagesse ; la chute, le commencement d'une nouvelle marche.

Le Prophète ﷺ nous a enseigné qu'Allah ouvre constamment à Ses serviteurs la possibilité de se repentir. (Mouslim).

La porte est ouverte, non pour que nous persistions dans la faute, mais pour que nous revenions.

Une nouvelle page

Peut-être que certains ont aujourd'hui besoin de commencer une nouvelle page : une prière retrouvée, une excuse présentée, un droit rendu, une mauvaise habitude abandonnée, une relation réparée ou simplement un « astaghfiroullah » prononcé avec sincérité.

Les grandes transformations commencent parfois par un petit retour vers Allah.

Le croyant avance donc entre la crainte de ses fautes et l'espérance dans la miséricorde divine. Il ne justifie pas le mal, mais il sait que le bien peut naître après une faute.

Se repentir, c'est reconnaître.

Se repentir, c'est regretter.

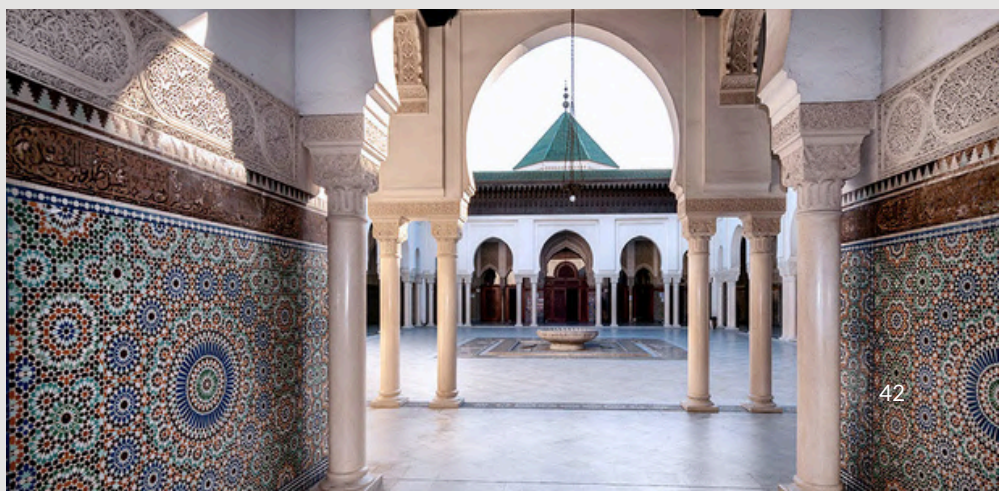
Se repentir, c'est abandonner la faute.

Se repentir, c'est réparer

lorsque l'on a lésé autrui.

Se repentir, c'est recommencer avec Allah.

Allah n'attend pas de nous que nous soyons des êtres sans faute, Il nous appelle à être des êtres capables de revenir, se relever et reprendre le chemin. Si hier fut marqué par l'erreur, que demain soit éclairé par l'espérance, car tant que le cœur sait revenir vers Allah, aucune chute ne doit nous empêcher de reprendre le chemin de la lumière. ■



Invocation



Ô Allah,
fais de nous des artisans de paix,
des témoins de justice
et des semeurs de fraternité.
Et lorsque nos différences
deviennent des frontières,
apprends-nous à en faire des ponts ;
lorsque la mémoire
devient une blessure,
fais-en une leçon ;
et lorsque le monde se divise,
fais de nous une cause
de rapprochement.

Âmîn ô Seigneur des univers

Les prophètes sont frères : une même religion et des législations diverses

D'après Abou Hurayra, qu'Allah l'agrée,
le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Je suis, parmi les hommes, celui qui est le plus proche de Jésus fils de Marie, ici-bas comme dans l'au-delà. Aucun prophète ne s'est interposé entre lui et moi. Les prophètes sont des frères issus d'un même père, leurs mères sont différentes et leur religion est une. »

RAPPORTÉ PAR EL-BOUKHARI ET MOUSLIM

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

Ce hadith compte parmi les paroles prophétiques qui embrassent de vastes enseignements. Il nous éclaire sur le lien qui unit les prophètes et les messagers d'Allah, sur l'unité fondamentale de leurs messages et sur la diversité des législations révélées à leurs peuples. Le Prophète ﷺ l'exprime à travers une remarquable métaphore : « Les prophètes sont des frères issus d'un même père. »

La fraternité porte en elle des liens d'affection, d'entraide et de solidarité. Les relations humaines peuvent ainsi se fortifier jusqu'à créer une proximité semblable à celle qui unit des frères issus des mêmes parents. Cette réalité prend une dimension éminente lorsqu'il s'agit des prophètes d'Allah, élus parmi Ses créatures, porteurs de Ses messages et dépositaires de Sa révélation.

La fraternité des prophètes dépasse la seule expression d'une affection réciproque. Elle révèle une réalité doctrinale majeure : leurs messages procèdent d'une même source et tendent vers une même finalité. Ils constituent les maillons d'une même chaîne prophétique, chacun confirmant la vérité portée par les précédents et annonçant ce qui lui succédera.



Cette fraternité apparaît clairement dans la Révélation et la Sunna. Le Messenger d'Allah ﷺ a évoqué Moïse عليه السلام et les autres prophètes avec les termes de fraternité. Lors de son Voyage nocturne et de son Ascension, lorsqu'il rencontra plusieurs d'entre eux, ils l'accueillirent en disant : « Bienvenue au frère vertueux et au prophète vertueux », rapporté par El-Boukhari et Mouslim. L'un des enseignements majeurs de cette fraternité réside dans la foi en l'ensemble des prophètes et dans leur respect commun. Allah ﷻ dit : "Le Messenger a cru en ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses anges, en Ses

Livres et en Ses messagers : "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers." Et ils ont dit : "Nous avons entendu et nous avons obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon, et vers Toi est le retour." " (El-Baqara, 2:285).

Le croyant porte ainsi dans son cœur la foi en Moïse, Jésus, Abraham, Noé et Mohamed, que la prière d'Allah et son salut soit sur eux, et reconnaît en chacun d'eux un messenger envoyé par Allah. Le Prophète ﷺ poursuit : « Leurs mères sont différentes. »

Cette expression évoque la diversité des législations révélées aux différentes communautés. Le père commun, dans cette métaphore, représente le fondement religieux partagé par tous les prophètes, les mères différentes représentent les législations qui ont varié selon les peuples, les époques et les circonstances. Allah ﷻ dit : "A chacun de vous, Nous avons assigné une législation et une voie." (El-Ma'ida, 5:48).

Certaines prescriptions pratiques et certains détails juridiques ont ainsi varié d'une communauté à l'autre, selon la sagesse d'Allah et ce qui convenait à Ses serviteurs. Le fondement demeure commun : l'unicité d'Allah, Son adoration exclusive, la foi en Lui et l'obéissance à Ses messagers. C'est pourquoi le Prophète ﷺ conclut : « Et leur religion est une. »

Telle est l'idée centrale du hadith : l'unité de la religion et la diversité des législations.

La religion de tous les prophètes repose sur une même réalité : l'Islam, au sens de la soumission à Allah par l'unicité, de l'obéissance à Ses commandements et de la foi en Ses messagers. Allah ﷻ dit : "Certes, la religion agréée auprès d'Allah est l'Islam." (El 'Imrân, 3:19).

Il dit au sujet d'Abraham عليه السلام : "Lorsque son Seigneur lui dit : "Soumets-toi", il répondit : "Je me suis soumis au Seigneur des mondes." (El-Baqara, 2:131).

Et Il rapporte au sujet de Moïse عليه السلام : "Moïse dit : "Ô mon peuple ! Si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui, si vous êtes soumis à Lui." (Younes, 10: 84).

Ainsi, l'unicité d'Allah constitue le fondement qui réunit les messages prophétiques, tandis que les législations ont connu une diversité adaptée aux peuples et aux époques. Puis Allah ﷻ a parachevé cette succession des messages par la mission de Mohammed ﷺ, faisant de sa législation la législation finale et de son message le sceau des messages prophétiques. Le Prophète ﷺ a dit : « Mon exemple et celui des prophètes qui m'ont précédé est celui d'un homme qui a bâti une demeure, l'a embellie et l'a parachevée, à l'exception d'une brique à l'un de ses angles. Les gens en faisaient le tour avec admiration et disaient : "Pourquoi cette brique n'a-t-elle pas été posée ?" Je suis cette brique, et je suis le sceau des prophètes. » (Rapporté par Mouslim).

Ce hadith nous offre ainsi une compréhension équilibrée de la prophétie et des messages révélés : croire en tous les prophètes, les honorer tous, reconnaître l'unité fondamentale de leurs messages, comprendre la diversité de leurs législations et croire que Mohammed ﷺ est le sceau des prophètes, dont le message et la législation demeurent jusqu'à la fin des temps.

MIZAN EL-QADHAYA

Les affaires contemporaines à la lumière du texte et de la sagesse

40

La législation des communau- tés **antérieures** : unité de la religion et diversité des législations

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

Comme le veut la tradition, nous souhaitons la bienvenue à nos chers lecteurs dans ce nouveau thème de notre rubrique « Mizan El-Qadhaya », consacré à une question majeure du droit islamique et de son rapport avec les législations et traditions religieuses antérieures : la question de « la Loi révélée aux communautés qui nous ont précédés » (Shar' men qablana).

Cette expression désigne les prescriptions qu'Allah, exalté soit-Il, a établies pour les communautés antérieures

res et que les prophètes précédents ont transmises à leurs peuples, telles que les prescriptions apportées par Abraham, Moïse et Jésus, paix sur eux.

Cette question met en lumière le lien entre la législation islamique et les législations révélées antérieurement. Il est établi que le Prophète Mohammed ﷺ reçut la mission prophétique à l'âge de quarante ans, en 610 de l'ère chrétienne, et que sa législation constitue l'ultime législation révélée. Le Coran et la noble Sunna rapportent de nombreux récits concernant les prophètes antérieurs ainsi que certaines prescriptions de leurs législations. Dès lors, les prescriptions des communautés précédentes, telles que celles des juifs et des chrétiens, nous sont-elles applicables ?

Les spécialistes des fondements du droit musulman ont divergé sur cette question. Certains considèrent que la législation des communautés antérieures ne constitue pas, en elle-même, une preuve juridique pour notre communauté. Ils s'appuient notamment sur la parole d'Allah : "A chacun de vous, Nous avons assigné une législation et une voie (El-Ma'ida, 48), ainsi que sur la parole du Prophète ﷺ : « Chaque prophète était envoyé à son peuple en particulier, tandis que j'ai été envoyé à tous les hommes " (rapporté par Mouslim).

La majorité des spécialistes des fondements considère, quant à elle, que la législation des communautés antérieures peut constituer une référence pour nous lorsqu'un élément de notre propre législation en reconnaît la validité. Ils invoquent notamment la parole d'Allah : "Voilà ceux qu'Allah a guidés, suis donc leur voie " (El-An'am, 90). Ils citent également le récit authentique d'El-Roubayyi' bint El-Nadr, qu'Allah l'agrée. Celle-ci avait cassé une incisive à une femme. Le Prophète ﷺ ordonna alors l'application du talion et dit à Anas ibn El-Nadr, qu'Allah l'agrée : « Ô Anas, le Livre d'Allah prescrit le talion », avant que la famille de la victime n'accorde son pardon.

Le principe du talion mentionné dans la parole d'Allah : "Nous leur y avons prescrit : vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent ; et pour les blessures, le talion " (El-Ma'ida, 45), figurait dans la Torah. Notre législation a également consacré le principe du talion, ce qui constitue l'un des éléments invoqués pour reconnaître la validité d'une prescription antérieure lorsque notre propre législation l'a confirmée.

Un troisième courant adopte une position nuancée : les prescriptions des prophètes antérieurs établies par le Coran ou la Sunna, présentées dans un contexte d'éloge et d'approbation, et auxquelles notre législation n'a apporté aucune modification contraire, peuvent être considérées comme une référence pour notre communauté. Ils s'appuient notamment sur la parole d'Allah : "Puis Nous t'avons révélé : Suis la religion d'Abraham, fidèle au monothéisme" (En-Nahl, 123).

L'avis qui paraît le plus solide – et Allah sait mieux – est celui de la majorité, avec la précision apportée par les spécialistes : toute prescription issue des législations des prophètes antérieurs, établie par le Coran ou la Sunna, reconnue par notre législation et n'étant l'objet d'aucune abrogation ni contradiction de celle-ci, conserve sa valeur dans notre droit. Quant aux prescriptions propres à certaines communautés, ou auxquelles notre législation a apporté une disposition différente, chaque communauté relève de la législation qu'Allah lui a destinée.

Cette distinction rejoint le hadith choisi pour notre rubrique « Le Hadith de la semaine » dans ce numéro : « Les prophètes sont des frères consanguins : leurs mères sont différentes, mais leur religion est une. » Le fondement commun apporté par les messages prophétiques demeure donc un, tandis que les détails des législations et des prescriptions peuvent varier selon les communautés et les époques.



L'adoration de Dieu

est-elle un devoir religieux ou un devoir moral ?

A première vue, la question paraît simple et ne semble guère exiger de longue réflexion : l'adoration de Dieu relève-t-elle d'un devoir religieux ou d'un devoir moral ? Pourtant, cette simplicité apparente dissimule une interrogation bien plus profonde, qui touche à la place de l'être humain dans l'existence, à la relation qui unit la créature à la source de son être, ainsi qu'aux limites auxquelles la raison peut parvenir avant même l'intervention de la Révélation.

PAR AHMED MOUSSA

Affirmer que l'adoration de Dieu constitue un devoir religieux signifie, en un sens, que l'être humain adore Dieu parce qu'il en a reçu l'ordre, et que c'est le commandement divin qui confère à cette adoration son caractère obligatoire. Mais une question plus fondamentale précède cette réponse : que se passerait-il si, avant de connaître les prescriptions détaillées de la loi religieuse et avant même d'entendre l'injonction divine, l'être humain s'interrogeait sur le sens de son existence, sur l'origine de celle-ci, sur sa relation avec Celui qui l'a fait être, et sur l'attitude morale qu'il conviendrait d'adopter à l'égard de son Créateur ?

S'il parvenait à comprendre qu'il n'est pas lui-même à l'origine de son existence, qu'il ne s'est pas donné la vie qu'il mène, qu'il n'a pas choisi la raison grâce à laquelle il pense, qu'il n'a pas façonné le monde qui l'accueille, et que tout ce dont dépend sa subsistance existait avant lui,

pourrait-on encore considérer l'adoration comme un simple devoir religieux ? Ou ne deviendrait-elle pas, plus fondamentalement encore, une réponse morale à une vérité existentielle ?

L'être humain ne commence pas son existence à partir de rien. Il se découvre, au contraire, soudainement plongé dans un monde qui le précède et qui était déjà constitué avant lui. Il y trouve le ciel et la terre, la nuit et le jour, l'eau et l'air, le corps et la raison, ainsi que la faculté de parler, d'aimer, de penser et de choisir. Il se voit entouré de réalités qu'il n'a ni appelées à l'existence, ni demandées, ni soumises aux lois qu'il aurait lui-même fixées. Son existence même précède toute manifestation de sa volonté : il n'a pas choisi de naître, ni choisi ses parents, son corps, l'époque de sa naissance ou la langue qu'il a apprise. Il n'a pas davantage établi les lois qui régissent la nature au sein de laquelle il vit. Et pourtant, il se trouve

au cœur de cet ensemble, appelé à vivre, à choisir, à chercher et à donner un sens à son existence.

C'est à partir de là que surgit la véritable interrogation existentielle : si l'être humain ne s'est pas lui-même donné l'existence, de qui la tient-il ?

Lorsqu'elle est posée avec sérieux, cette question ne demeure pas une simple interrogation métaphysique abstraite. Elle se transforme rapidement en une question morale. En effet, reconnaître qu'un Créateur est à l'origine de l'existence humaine ne consiste pas seulement à découvrir une vérité sur le monde ; c'est aussi prendre conscience d'une relation entre l'être humain et ce Créateur. Lorsque l'homme comprend que son existence est un don qu'il n'a pas sollicité, que sa vie est un bienfait dont il n'est pas l'auteur, et que chacune des facultés qu'il possède procède, à l'origine, d'un don qui le précède, l'existence elle-même commence à revêtir une signification morale. Celui qui sait avoir reçu quelque chose d'infiniment précieux éprouve naturellement que reconnaître le donateur et lui témoigner sa gratitude ne constituent pas des actes accessoires ou superflus, mais bien l'attitude qui s'accorde avec la conscience de cette réalité. C'est à partir de là que l'on peut comprendre l'adoration sous un autre jour. Dans son sens premier, elle ne se réduit pas à un ensemble de gestes et de paroles accomplis par l'être humain en obéissance à un commandement religieux, même si la Loi révélée en a déterminé les formes, les temps et les conditions, et si c'est précisément pour les faire connaître que les messagers ont été envoyés, comme l'enseigne le Coran.

Dès lors, si Dieu est Celui qui a créé l'être humain et lui a donné sa forme, qui l'a doté de raison, de capacité et de volonté, qui a mis à son service ce qui se trouve sur la terre et dans les cieux, et qui a ordonné le monde de manière à lui permettre de vivre, de connaître et de choisir, la véritable question morale n'est plus : « Pourquoi adorer Dieu ? », mais plutôt : « Comment pourrais-je ne pas L'adorer ? »

C'est ici qu'apparaît la distinction subtile entre le devoir religieux et le devoir moral. Le devoir religieux tient au fait que Dieu a ordonné à l'être humain de L'adorer et que la Loi révélée est venue lui montrer comment accomplir cette adoration, ce qui lui incombe et ce qui lui est interdit. Ce niveau ne saurait être ni nié ni dépassé, car c'est bien la religion, dans sa dimension normative et prescriptive, qui transforme la relation abstraite entre l'homme et son Créateur en un cadre pratique, explicite et ordonné. Cependant, ce devoir religieux peut lui-même être envisagé comme un élément inscrit dans un ensemble plus vaste. La Loi révélée ne constitue pas à elle seule la totalité de l'existence : elle s'inscrit dans une réalité plus ample, celle d'un monde créé par Dieu avant même que l'être humain ne connaisse la Révélation. Elle constitue ainsi l'explication divine adressée à l'homme quant à la manière dont il doit vivre au sein de cette existence qui le précède. En ce sens, la religion ne vient pas recréer l'existence, mais en dévoiler à l'être humain la signification et le guider dans la manière juste de s'y rapporter.

Dès lors, la soumission à Dieu ne doit pas être comprise comme une négation de l'être humain, mais comme le passage d'une soumission naturelle, à laquelle toute cho-



se est assujettie, à une soumission consciente, que l'homme choisit librement. C'est précisément en cela que réside la singularité de l'être humain par rapport aux autres créatures.

L'univers tout entier, pris au sens le plus large, obéit à un ordre auquel il ne peut se soustraire. L'être humain, en revanche, a reçu quelque chose de différent : la faculté de connaître, de refuser et d'accepter. Ainsi, lorsque la Loi révélée lui demande de se soumettre, elle ne lui demande pas de devenir autre que ce qu'il est, elle l'invite plutôt à mettre sa volonté consciente en accord avec la vérité même sur laquelle repose son existence.

L'adoration devient alors une forme de réconciliation entre la liberté humaine et la vérité de son existence. Car lorsque la liberté se détache de la vérité, elle peut se transformer en illusion et conduire l'être humain à se croire lui-même à l'origine de son être, de ses valeurs et de sa finalité. Or, en réalité, il demeure un être limité, qui se découvre dans un monde qu'il n'a pas créé et mène une vie qu'il ne s'est pas lui-même donnée.

C'est pourquoi la forme la plus profonde de liberté ne consiste pas à dire : « Je ne me soumetts à personne », mais à savoir à qui l'on se soumet, pourquoi on le fait, et à choisir librement de se soumettre à ce que l'on reconnaît comme vrai, après avoir compris que l'on n'est pas le maître absolu de sa propre existence.

Dans cette perspective, le refus d'adorer devient davantage qu'une simple transgression d'un commandement religieux. L'être humain qui reconnaît le Bienfaiteur, puis refuse de reconnaître ce qu'il Lui doit, ne se met pas seulement en contradiction avec une prescription religieuse : il se trouve confronté à une question morale qui touche à son attitude envers une vérité dont il a pris conscience. Celui qui reçoit un bienfait puis en nie l'auteur ne s'abstient donc pas seulement d'un acte formel, il adopte une certaine attitude à l'égard de la relation qui l'unit à Celui dont il a reçu ce bienfait. On peut ainsi comprendre l'ingratitude comme l'opposé de la gratitude, et l'adoration comme la forme la plus élevée de cette dernière. Non pas que Dieu ait besoin de la reconnaissance de l'être humain, mais parce que l'être humain, lui, a besoin d'exprimer la conscience qu'il a de la source de son existence.



Plumes en éveil : un livre coup de cœur



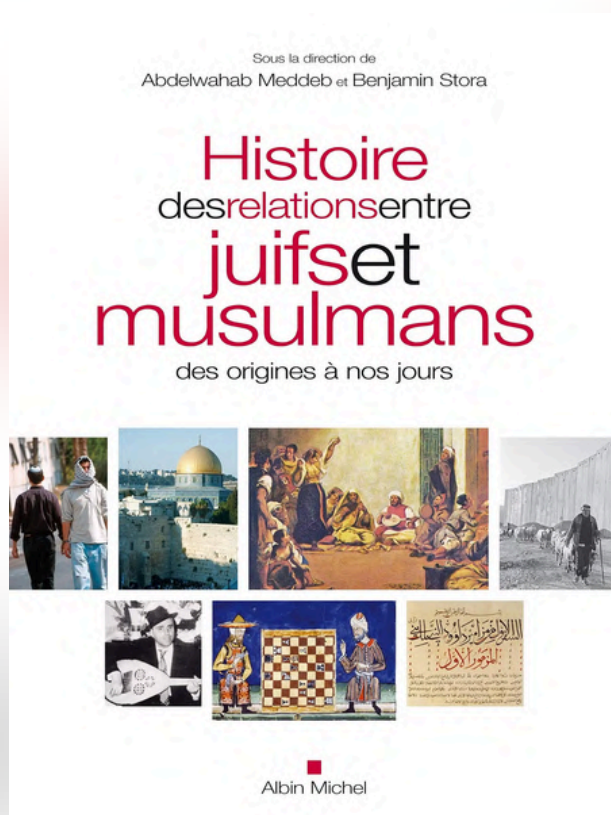
HISTOIRE DES RELATIONS ENTRE JUIFS ET MUSULMANS DES ORIGINES À NOS JOURS ABDELWAHAB MEDDEB ET BENJAMIN STORA (DIR.)

RÉSUMÉ

Depuis les premiers liens entre les tribus juives d'Arabie et le Prophète Muhammad jusqu'aux récents conflits du Proche-Orient, en passant par les civilisations de Bagdad et de Cordoue, sans oublier l'Empire ottoman, le monde perse et même l'espace européen, les relations tour à tour fécondes ou tumultueuses entre juifs et musulmans sont ici exposées et analysées en toute impartialité.

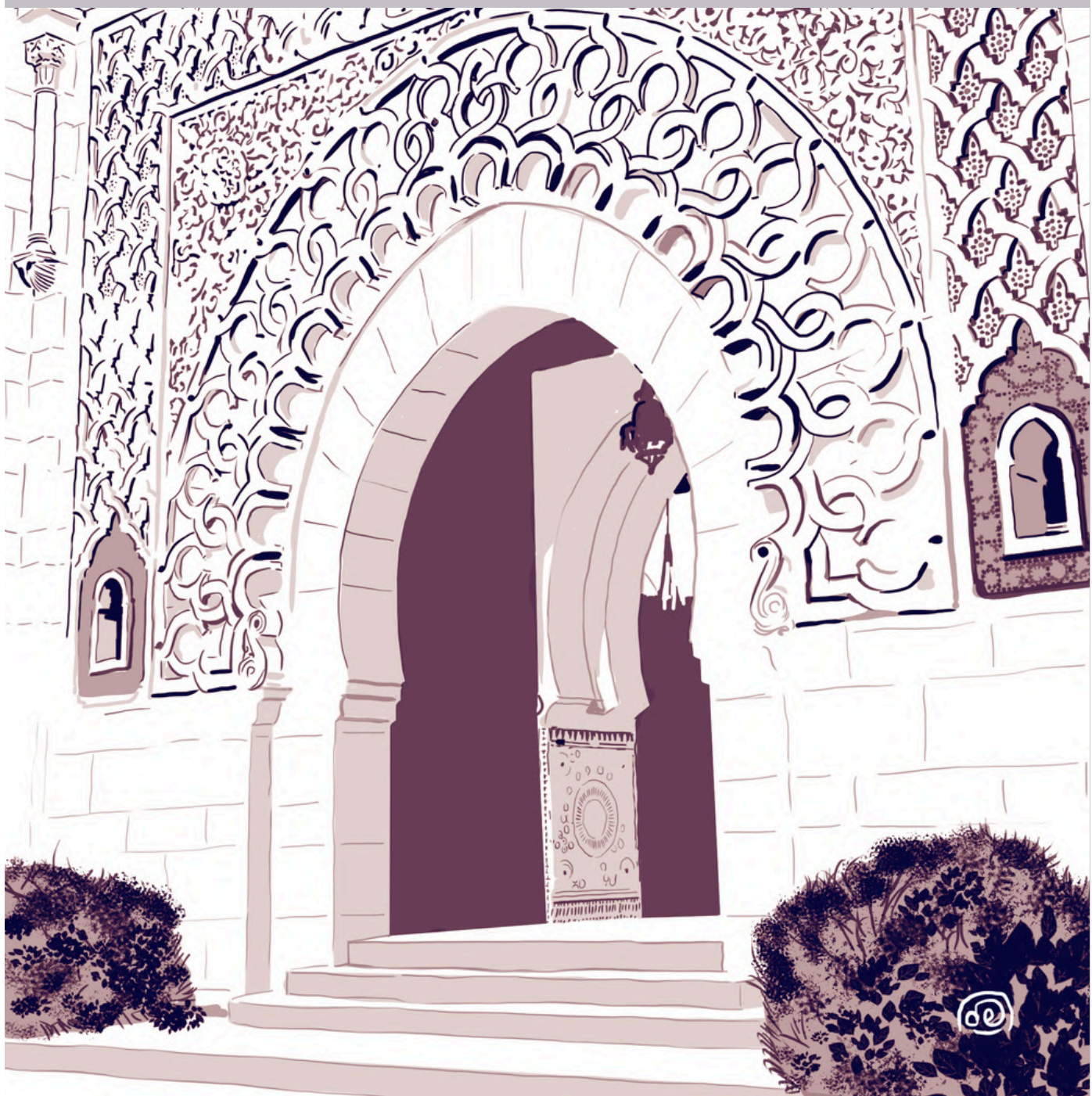
Quelque cent vingt auteurs de tous les pays ont participé à cette encyclopédie unique en son genre, dans un esprit d'interdisciplinarité qui permet de rendre compte des multiples facettes du sujet. Les difficultés du temps présent se trouvent ainsi réinterprétées à la lumière d'une histoire resituée dans la longue durée.

Un ouvrage de référence richement illustré, à la fois clair et accessible, qui constitue un outil précieux pour une meilleure compréhension entre les cultures.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

ANDRÉ CHOURAQUI

“

La réconciliation profonde [...] des religions abrahamiques ne sera véritable que quand elle sera inclusive de l'humanité et de la création tout entière.

”

MON TESTAMENT

- 2001 -

Événements

à venir ou en cours

EXPOSITION

"Calligraphie arabe : l'encre, le point, le trait"

La Grande Mosquée de Paris accueillera une belle exposition consacrée à l'univers de la calligraphie arabe et à sa riche histoire, du 16 juillet au 24 septembre 2026.

Cet art majeur du monde musulman est mis à l'honneur durant cette année du centenaire de notre institution, puisque la première édition du Concours international de calligraphie arabe de la Grande Mosquée de Paris est également en cours !

 **16 JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2026**
9H-18H SAUF LES VENDREDIS

 **GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**
PLACE DU Puits de l'ERMITTE, 75005 PARIS

 **COMPRISE DANS LA VISITE**

EXPOSITION

"Le Jardin Oriental-Islamique de Berlin" de Kamel Louafi

La Grande Mosquée de Paris est heureuse d'annoncer qu'elle organise une exposition consacrée au Jardin Oriental-Islamique de Berlin du paysagiste reconnu Kamel Louafi, en partenariat avec Dzdia.

 **17 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026**
9H-18H SAUF LES VENDREDIS

 **GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**
PLACE DU Puits de l'ERMITTE, 75005 PARIS

 **COMPRISE DANS LA VISITE**

ÉVÉNEMENT

Journées de la calligraphie arabe

À l'occasion de la 1ère édition de son Concours international de calligraphie arabe, la Grande Mosquée de Paris organise deux journées consacrées à cet art majeur du monde musulman le week-end des 19 et 20 septembre 2026.

Vous pourrez assister à la soirée du Concours international et participer à des ateliers.

L'événement s'inscrira dans les Journées européennes du patrimoine.

 **19 ET 20 SEPTEMBRE 2026**
9H-18H

 **GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**
PLACE DU Puits de l'ERMITTE, 75005 PARIS

 **COMPRISE DANS LA VISITE
SAUF SOIRÉE DU CONCOURS
ET ATELIERS SUR INSCRIPTION GRATUITE**

CONFÉRENCE

"Napoléon et l'Arabie" avec Louis Blin

En cette rentrée de septembre, notre cycle de conférences 'Les Mercredis du Savoir' est de retour : nous aurons le plaisir d'accueillir une nouvelle fois Louis Blin, qui viendra présenter le thème de son nouveau livre, *Napoléon et l'Arabie* (éd. ErickBonnier, 2026).

 **30 SEPTEMBRE 2026**
9H-18H SAUF LES VENDREDIS

 **GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**
PLACE DU Puits de l'ERMITTE, 75005 PARIS

 **INSCRIPTION GRATUITE**
GRANDEMOSQUEEPARIS.FR



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



FONDATION ADLANIA



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



EXPOSITION

CALLIGRAPHIE ARABE

L'Encre • Le Point • Le Trait

DU 16 JUILLET
AU 24 SEPTEMBRE 2026

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



grandemosqueedeparis.fr



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

PHOTOS
EXPOSITION

Le

du 17 sept.
au 25 oct.
2026

Jardin

Oriental-Islamique
de Berlin

DE KAMEL LOUAFI

grandemosqueedeparis.fr



PARTENAIRE

Dzdia
Le média culturel des Algériens du monde





GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

**CONCOURS
INTERNATIONAL**

| ATELIERS

| EXPOSITION

**19 & 20
SEPT. 2026**

LES JOURNÉES DE LA

calligraphie arabe



CONCOURS INTERNATIONAL
de calligraphie arabe
GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr





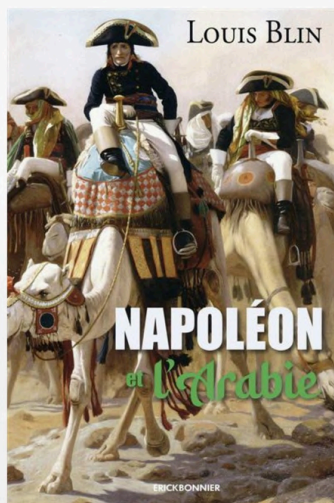
GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

Les
Mercredis
du Savoir

conférence-dédicace

NAPOLÉON & L'ARABIE

MER. 30 SEPT. 2026 18H-20H



LOUIS BLIN

UNE HISTOIRE MÉCONNUE DE LA SAGA NAPOLÉONNIENNE

Bonaparte découvre l'importance géopolitique de l'Arabie en 1798 à la faveur de sa campagne d'Égypte. Il cherche à se concilier le chérif de La Mecque en entretenant une correspondance avec lui. Mais loin de trouver l'appui arabe escompté, il provoque à son corps défendant le premier soulèvement panarabe de l'histoire contre l'impérialisme européen. Conduite en Haute-Égypte par un ouléma marocain oublié, Mohammed al-Jilani, et surtout formée de Bédouins du Hedjaz, cette insurrection est écrasée par l'armée française en 1799.

Loin de remettre son rêve oriental après avoir regagné la France, Napoléon échafaude des plans d'expédition vers l'Inde. À partir de 1804, il tente de se rapprocher dans cette optique de l'émirat d'al Dir'iyya en pleine ascension, sous l'impulsion du wahhabisme éclos en Arabie centrale. Aucune alliance ne se concrétisera, mais de l'intérêt français porté au premier État saoudien résultent une série d'écrits qui forment la principale source européenne de son histoire. Son émir, Saoud Ibn Abdelaziz, et Napoléon connaissent une apogée et une chute simultanées.

Louis Blin relate cet aspect méconnu de la saga napoléonienne pour la première fois en livre, complétant son ouvrage précédent sur Napoléon et l'islam. Il conte l'histoire oubliée de la naissance des relations entre la France et l'Arabie saoudite et restitue ainsi à ce pays sa place dans l'histoire internationale au XIXe siècle.



LOUIS BLIN

Louis Blin, historien et ancien diplomate, a travaillé dans plusieurs pays arabes, notamment l'Égypte et l'Arabie saoudite. Il a publié une quinzaine d'ouvrages sur le monde arabe et l'islam, dont *Napoléon et l'islam*, *Lamartine passeur d'islam* et *Victor Hugo et l'islam*, parus aux éditions Erick Bonnier.



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermite 5e ar.



INSCRIPTION GRATUITE

[www.grandemosqueedeparis.fr/
evenements](http://www.grandemosqueedeparis.fr/evenements)



grandemosqueedeparis.fr



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



1ER CONCOURS INTERNATIONAL de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE
2026

المسابقة الدولية لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr



CANDIDATURE











GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS